

JUSTICE

POUR LE

JUGE RENAUD

FRANCIS RENAUD



éditions du
ROCHER

DOCUMENT

JUSTICE

POUR LE
JUGE RENAUD

FRANCIS RENAUD



JUSTICE POUR LE JUGE RENAUD

FRANCIS RENAUD

JUSTICE POUR LE JUGE RENAUD

Victime du gang des Lyonnais ?



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés pour tous pays.

© Éditions du Rocher, 2011.

ISBN : 978-2-268-07311-8

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

individus, au nivellement systématique mais à la hiérarchie des valeurs, au spontanéisme de gauche mais à l'éducation. C'est un humaniste, pas un idéologue.

Il faut dire que, par son vécu seul, il se démarque. Ayant fait la guerre et même une guerre glorieuse, ayant payé de son sang contre l'occupant nazi la défense de certaines valeurs de civilisation – liberté, droit, justice –, il en a tiré, comme la plupart des hommes passés par cette épreuve avec sincérité, un attachement viscéral, quasi existentiel, aux lois de la République.

Un magistrat atypique donc à tous égards. Ce à quoi il ajoute – et c'est presque cela sa vraie marque de fabrique – un art consommé de la provocation, qui contribuera à le faire entrer dans la légende et gagner son surnom de « Shérif ».

Non seulement il y a le juge aux allures d'original – teint brique et moustache en croc, selon le cliché – connu pour ses coups de gueule et ses gros cigares, ses vestes à carreaux et ses chemises roses, ses pulls à col roulé et ses pantalons de velours aux couleurs voyantes, quand ce ne sont pas ses apparitions en bottes et culottes de cheval dans les couloirs du palais. Mais il y a aussi l'homme aux méthodes non orthodoxes, qui n'hésite pas, pour comprendre le milieu, ses codes et son langage, à le côtoyer, voire le provoquer sur son propre territoire, boîtes ou restaurants. Ou qui s'illustre par des procédures que l'on chercherait en vain dans le code.

Un jour, c'est la découverte d'un campement de ferrailleurs-trafiquants à l'occasion d'une balade à cheval. Un autre, c'est le coup de poing, au cours de l'instruction, avec un détenu qui

l'agresse. Un autre encore, c'est l'invective lancée publiquement à un certain Caclamanos qu'il ne parvient pas à confondre. Parfois enfin, c'est le procédé digne des romans de chevalerie, qui le classe définitivement parmi les hors-norme : ainsi, après l'évasion de l'un de ses « clients » à l'instruction, le gangster Guy Reynaud, il demande à son avocat de lui organiser un rendez-vous d'homme à homme, sans témoins et sans armes, où il voudra, même sur une barque au milieu d'un étang.

Il faut dire qu'à Lyon, le contexte de l'époque se prête à l'émergence de personnalités fortes. Rebaptisée Chicago-sur-Rhône, la cité des soyeux et des gastronomes est devenue non seulement la capitale du crime en France, mais l'un des principaux bastions du SAC, cette garde prétorienne du parti gaulliste, créée en 1959 pour soutenir l'action du général de Gaulle au moment de son retour aux affaires, notamment dans le cadre de la lutte anti-OAS en Algérie, mais qui, de simple service d'ordre, a évolué progressivement vers une structure à double face : d'un côté le SAC légal, militant (droite musclée), de l'autre le SAC que beaucoup d'observateurs considèrent occulte, criminel, la ligne de partage entre ces deux tendances étant assez floue. Le système aurait permis notamment à des « vrais de vrais » de se constituer un empire à l'abri de protections. Typiquement : Jean Augé (ancien de la lutte anti-OAS notamment, récompensé pour services rendus, à la fois « patron incontesté du milieu et, en secret, du SAC », selon l'expression du *Nouvel Observateur* daté du 12 juillet 1975) et Jean Schnaebelé (ancien résistant devenu à Lyon le roi de la machine à sous, aux franges de la légitimité, et notoirement connu pour mettre son hélicoptère personnel à la disposition des plus hauts dignitaires du régime).

On ne le dit pas toujours clairement à l'époque car le sujet est tabou – le SAC, tout puissant, étant lui-même considéré comme largement infiltré dans la police et menaçant vis-à-vis d'une magistrature qu'il met plus ou moins aux ordres –, mais il y a derrière tout cela, on peut le supposer, un micmac sulfureux entre tâteurs de gâchette et manieurs d'argent, caïds féroces et politiciens à couenne dure, venant se surajouter au problème de la voyoucratie traditionnelle. Une sorte d'entreprise opaque de pillage avec l'aval et la garantie tacites des autorités, même si certains hauts responsables tentent régulièrement la grande lessive, mais sans succès, tant la machine à corrompre est rodée.

Dans ces conditions donc, on peut penser que lorsqu'il prend son poste à Lyon en 1966, le fameux juge Renaud, cette espèce d'ovni de la justice cultivant l'audace et l'indépendance, est l'homme de la situation. De fait, très rapidement, il s'impose dans les affaires criminelles par sa pugnacité et sa capacité à comprendre les mécanismes du milieu, se voit pour cette raison nommé premier juge d'instruction, en 1972, et se trouve dès lors spécialisé en pratique dans le grand banditisme, à qui il livre une guerre sans merci, avec ses méthodes très personnelles.

Au passage, il ne manque pas de se faire des ennemis : certains puristes du Syndicat, pour qui juge répressif veut dire fasciste ; les avocats de la pègre, qui crient à l'abus de pouvoir ; les truands, qui en font leur ennemi public ; les comités d'action gauchiste même, qui entrent dans la danse. Lors d'une révolte à la prison Saint-Paul, en avril 1973, on a scandé son nom avec menaces ; deux ans plus tard, en mars 1975, un comité d'action des prisonniers, animé par un professeur de sociologie, distribue même contre lui, ainsi que l'avocat général Kastler, des tracts au contenu particulièrement violent.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'incarcération encore plus sévère ? (Ce qui sera également le cas.) En clair, une tête pensante du braquage n'aurait pas même droit à un QI normal ? Ce privilège serait donc réservé à d'autres ? Là encore, il faut être jeune pour y croire.

J'ai beau être jeune à l'époque, je n'arrive pas à y croire. Dès le départ, j'ai fait appel à un ténor, maître Badinter, pour nous assister, ma famille et moi-même, en temps que partie civile. Un de ses jeunes confrères à Lyon, maître Bismuth, prend le relais. Malgré tout son talent et les multiples auditions qu'il demande, y compris celle d'Yves Boisset, l'affaire piétine. Jusqu'à ce qu'en juin 1988, le juge Fenech, qui a repris l'instruction quatre ans avant, s'apprête à rendre une ordonnance de non-lieu.

Un peu comme mon cher frère, mais dans une chorégraphie autorisée, je passe alors moi aussi à la vitesse supérieure, en m'adressant cette fois à « l'avocat du scandale » ou des ultimes recours, maître Vergès. Mais en vain : ordonnance de non-lieu rendue en 1992, définitive en 1994, prescription acquise en 2004. Affaire close.

Entre-temps, pourtant, la thèse de l'assassinat politique n'a fait que gagner en crédibilité. Entre autres signes :

Premier signe : certaines réactions suspectes. Ainsi, en février 1982, lorsque l'étude de maître Bismuth est non seulement visitée, fouillée de fond en comble, mais même plastiquée quelques jours seulement après une émission de télévision – « Les mercredis de l'information », sur France 3 – où nous évoquons de nouvelles auditions possibles, en relation avec l'épisode des deux avocats venus menacer mon père deux semaines avant sa mort.

Second signe : les incohérences de l'instruction dans les premières années. En l'occurrence, comme le fait remarquer avec bon sens maître Bismuth, pas moins de cinq magistrats qui se succèdent en neuf ans, de 1975 à 1984 (MM. Pizzeta, Ogier, Georgin, Riveslange, Lambert) alors que, pour une affaire de cette importance, la nomination d'un juge à long terme, voire à temps plein, eût été la logique même. Qui plus est, il s'agit chaque fois du doyen des juges, alors que pour dynamiser l'instruction, il eût fallu, à l'évidence, un homme désigné sur des critères non pas administratifs, à l'ancienneté, mais personnels et professionnels.

Troisième signe : le tabou qui s'installe au fil des années sur le hold-up de Strasbourg. Maître Vergès, avec son esprit reptilien – comme il le dit lui-même – et son extrême sagacité, le rappelle dans son *Dictionnaire amoureux de la justice* : un dossier, dit-il, « fermé pour toujours », puisque « pendant dix ans, aucun des juges d'instruction qui se sont succédé sur cette affaire, aucun des procureurs, aucun des ministres, tant de droite que de gauche, n'a pris l'initiative d'une mesure, même formelle, pour interrompre la prescription ».

À travers d'autres déclarations, maître Vergès va d'ailleurs plus loin dans le raisonnement. Il rappelle avec quel cynisme la classe politique dans son ensemble – droite et gauche – s'est blanchie elle-même dans ce domaine, au sens large, par une loi d'amnistie votée en mars 1988, visant toutes les infractions pénales en matière de fausses factures pour financement de parti politique. Ce qui tend à conforter cette idée d'un tabou informel, d'une sorte de pacte de famille droite-gauche sur la question.

De fait, le successeur du juge Renaud dans le dossier du gang

des Lyonnais, le juge Riveslange, ne semble pas se focaliser sur Strasbourg. Là où le juge Renaud cherchait à inculper le gang pour une trentaine voire une quarantaine de hold-up dont celui-ci, lui n'en retient que sept, à l'exclusion de celui-ci.

Quatrième signe : seule l'ancienne greffière du juge Renaud, celle qui l'avait assisté de 1968 à octobre 1974, Mme Bouchut, est interrogée par les enquêteurs. En revanche, Nicole Renck, qui l'assistait au moment du drame, et ce depuis neuf mois à ce moment-là, qui avait donc vu défiler certaines figures marquantes du grand banditisme, dont les hommes du gang des Lyonnais (arrêtés en décembre 1974) abondamment cités dans le rapport du commissaire Richard, donc plus que suspects, n'est entendue que sept ans plus tard (en toute logique, elle aurait dû être la première personne interrogée, à bâtons rompus). Qui plus est, elle est entendue à ce moment-là par un juge d'instruction (M. Georgin), pas par les services de police, qui ne l'auront donc pas entendue et ne l'entendront jamais.

Nicole Renck fait d'ailleurs remarquer que le juge Renaud avait laissé sur son bureau, la veille du drame, un article de presse (revue *L'Actualité*) où il était question de la présence à Strasbourg, le jour du fameux hold-up, de l'avion privé de Schnaebelé (qu'il devait interroger dans les jours suivants), article sur lequel il avait souligné son nom par quatre fois. Or, cet article – dont elle avait une copie elle-même – fut pris par les enquêteurs lors de la fouille du cabinet qui eut lieu à la première heure, le 3 juillet 1975, juste après le drame. Ce qui veut dire que certains indices de la thèse politique ont pu être connus de la police immédiatement, sans être exploités (Schnaebelé apparemment ne fut ni interrogé ni filé ni particulièrement inquiété. Il ne sera finalement interrogé que quinze ans plus

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

pas, c'est vrai. Au-delà du séducteur irrésistible, il y a le mari impossible, fidèle de cœur mais indomptable de corps, dont les coups de canif répétés au contrat auront probablement, au jour du divorce, quinze ans plus tard, meurtri une âme féminine. Et pourtant, derrière les outrances du mâle, derrière ses écarts donjuanesques, derrière même le coq jaloux et polygame sur le modèle d'autrefois, il y a encore l'homme indispensable, l'homme aux principes plus forts que tout.

Ce jour-là, à Fort Lamy au Tchad, il le lui a prouvé encore. La Quatre chevaux trace à vive allure sur la route qui longe le fleuve, lui au volant. Le couple est attendu à l'une de ces soirées pimpantes où s'ébat le petit monde de la colonie. Ils sont en retard et la voiture trace un peu trop vite jusqu'au moment où, dans un virage mal négocié, elle décolle de la route pour plonger à pic dans le fleuve. Dans un réflexe de survie, lui a refait surface promptement, mais elle non, restée coincée dans la carlingue. Dans un élan de sauveteur donc, il a replongé et l'a dégagée du piège mortel en ferraillant avec portières, remous et panique, avant de la remonter à la surface saine et sauve.

Un peu plus tard, lorsque le couple fait une entrée remarquée parmi les flonflons de l'orchestre, en costume de soirée et robe longue tout dégoulinants sous le ciel qui pétille comme un champagne, la femme précipitée puis repêchée dans les eaux tourbillonnantes du grand fleuve n'est certes pas installée au zénith du bonheur conjugal le plus conventionnel, mais elle brille de tous ses feux, rallumés de plus belle au bras d'un époux flamboyant.

Un original estampillé, tout en force, tout en relief, le regard porté vers les hauteurs, qui semble avoir trouvé un jour de mars

1923, sous les palmes verdoyantes d'un village indochinois, ou dans les lointains bleutés de la chaîne annamitique, quelque couleur inconnue pour enrichir sa palette et recolorer le monde à sa façon.

À bien des égards, un animal impraticable, mais un oiseau rare sur la terre, que confusément je suis allé rechercher dans le bric-à-brac d'un marchand de curios sur les rives du petit lac à Hanoi, là où son aventure avait commencé.

6

SUR UN FIL INVISIBLE

Prétendre que dans cette Indochine ressuscitée je n'ai fait que suivre, pas à pas, la trace d'un père au destin hors norme serait inexact. Une fois recomposées les fantasmagories et rhabillés les fantômes, j'ai pris congé de tout ce beau monde, comme on quitte une boutique de changeurs pour entrer dans celle du voyageur, acheter son billet et filer à l'aéroport. Comme tout arpenteur de planète qui se respecte, je n'avais certainement pas d'autre ambition, à ce moment-là, que cette chose très simple, et très compliquée à la fois : décrocher mon propre soleil dans un éblouissement nouveau, et remplir au mieux chacune des pages du livre de vie, sans tuteur ni quadrillage.

Pourtant, quelque chose devait être inscrit dans le ciel, ou écrit en morse derrière l'exubérance tropicale. Mon évolution professionnelle, en effet, m'a très rapidement conduit vers cette même chaîne annamitique, où mon père avait vu le jour, plus précisément dans ses parties centre et sud. Un peu comme s'il y avait eu un fil secret tiré depuis son extrémité nord, où le père était né, et sa pointe sud, où je viendrais moi-même rouler ma bosse. En haut un compositeur invisible donnant le la, en bas un exécutant jouant la partition sans le savoir.

Ce jour-là, il y a environ quinze ans que j'ai foulé le sol vietnamien en émigrant non déclaré, mais bien déterminé. Les subtiles projections d'un certain DRH à la BFCE n'ont pas été longues à se vérifier, et même au-delà de ce qu'il avait pu imaginer, je le suppose. L'homme qui me toisait, plateau-repas en main, dans cette cantine d'entreprise, avait vu ma carrière

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

gourmande. Par le biais de l'exploration gastronomique, il y aura donc, en théorie, dialogue des cultures autant que partage des délectations. Un seul détail toutefois, qui gâche le tableau. Une sorte de point noir à l'horizon, comme un léger défaut dans la porcelaine, ou un os dans la pâte : le dialogue tout court.

La question que j'ai lancée a fait le tour de la table, elle a même couru sur toutes les lèvres, mais j'ai l'impression qu'en définitive j'aurais pu tout aussi bien évoquer les caravelles de Magellan ou la corruption en Roumanie, l'avenir du palmier rotin ou l'affaire du collier de la reine, c'eût été du pareil au même. C'est ce qu'il est convenu d'appeler, je crois, la « prise de position soixante-huitarde », où l'essentiel n'est plus tant la chose elle-même que l'opinion sur la chose : le « point de vue sur ». Et au passage s'ériger en témoin de son temps, accessoirement prophète infaillible. Que faire en de telles circonstances ? Ma question d'origine est passée comme le beurre dans la poêle, le vrai débat – à l'évidence – est au régime nouille à l'eau, et moi-même, derrière cette agitation de petits pois dans un pot, je ne compte plus que pour queues de radis.

D'un autre côté, je me place déjà à rebours de mon temps, à douze mille bornes de ma patrie d'origine, vais-je de surcroît m'exiler de ma propre espèce ? Vais-je quitter la table en posture de maître offensé, qui me ferait requalifier souillon de cuisine ?

Je n'ai donc qu'une solution : le départ à l'anglaise, ou en crevette d'eau douce, par le jeu des correspondances secrètes restées libres sous la voûte crânienne. Me voilà donc transporté par la pensée une trentaine d'années plus tôt, dans cet appartement familial à Lyon, où je revois, avec force détails, un de ces déjeuners à convives multiples que préside le père. C'est

un dimanche et ce déjeuner-là, convivialité oblige, traînera en longueur jusqu'au soir, pour le poker quasi rituel (sommets raisonnables). Ce jeu tout en psychologie, pour lequel lui-même est assez doué, et qui est un peu l'école de la vie : il s'agit notamment de savoir résister à l'adversité, saisir sa chance, cacher ses émotions quand il le faut. Autant d'aptitudes qui, fondamentalement, figurent sur son registre.

Mais ce qui compte vraiment dans cette scène, c'est le déroulement du déjeuner proprement dit. Au menu, la spécialité, qui revient... comme du chou : le rôti de bœuf, qu'il sert lui-même, debout et vigilant. Au programme, de vraies discussions, qui roulent sans façon d'une personne à l'autre et où il est incontournable. Pas de sujet qu'on ne puisse aborder, pas de question à laisser sans réponse non plus. C'est un discuteur né et par ailleurs un conteur remarquable. C'est même un contradicteur redoutable, mais qui, avant d'émettre toute opinion affirmée, mitraille de questions. Jamais il ne lui arrivera de donner la réponse avant la question, il a trop soif de savoir, de comprendre, d'enrichir son recueil d'observations.

En bref, les fringales intellectuelles à cette table ne sont pas passées au presse-purée. Derrière le plat sempiternel (toujours ce rôti de bœuf), il y a de la variété au menu, même si les asperges de Dalat ou les haricots du delta n'y figurent pas nécessairement. Les invités qui sont là – gourmets de bon aloi, soit tout sauf des buveurs d'eau tiède et des pleure-misère – ont en commun une indéniable fascination pour le personnage. Et surtout pour cette incroyable faculté qu'il a de combiner rigueur et décontraction. De manière assez évidente, la clé de cette combinaison est donnée par la galerie de tableaux d'ancêtres qui figure dans le long couloir d'entrée puis se prolonge dans le

grand salon. Une tétrarchie de militaires, de médecins, quelques architectes, des dames blanches et poudrées portant mousseline et dentelle, et surtout la gloire de l'arbre généalogique : un certain Jean-Marie François de Lassone, petit-fils d'un médecin de campagne, fils d'un médecin ordinaire du roi et lui-même devenu d'abord premier médecin du roi (Louis XV), puis fondateur de l'Académie de médecine.

Le père, c'est vrai, tire une réelle fierté de cette ascendance, mais toujours à sa manière : non pas par vanité creuse, par gloriole facile, mais au contraire pour savoir s'en montrer digne, au sens propre du terme. Comme ces hommes d'Ancien Régime qui s'efforçaient d'honorer leur État, de remplir au mieux leur condition, au point d'y risquer leur vie.

Il tire d'ailleurs fierté d'un autre détail de l'arbre généalogique, dans la branche roturière celui-ci. L'homme qui réalise la jonction avec la branche aristocratique, trois générations au-dessus de mon père, est un Renaud exploitant de carrière à Laives (le berceau familial, en Saône-et-Loire). Mais cette carrière n'a rien d'anodin, loin de là. Elle a fourni la pierre ayant servi à la construction de la statue de la Liberté en Amérique. Il y a donc au travers de ces deux originalités dans l'arbre généalogique – côté roturier, la statue de la Liberté ; côté aristocrate, l'Académie de médecine – une double symbolique très forte, qu'il revendique constamment. La passion de la liberté d'un côté, le sens de l'humain de l'autre ; l'indépendance personnelle et la discipline sociale ; la fantaisie et la rigueur.

Si je me recadre moi-même dans ce tableau, je retrouve toute la dualité en question. Admis à cette table d'adultes, je me sens parfaitement libre, sauf sur un point sur lequel il ne transige

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

la contradiction, absolument insurpassable. Venu dans ce pays fraîchement ouvert pour y chercher les mêmes opportunités qu'en Angola juste après la guerre, mais tout de même frustré de ne pas y trouver des partenaires aussi solides qu'un syndic de notaire, des clauses contractuelles aussi pointues qu'une réglementation européenne, la transparence des tarifs comme à la SNCF, voire des comparatifs – prix fournis gracieusement par le ministère français de l'Économie.

Sans compter ses exigences au quotidien, à inscrire au Guinness du grand écart sémantique. Il voudrait, entre autres, l'hôtel à quinze dollars pour des raisons budgétaires, mais en même temps l'accueil VIP, le menu gourmand, une sélection des vins de France et les croissants chauds dans la corbeille au petit déjeuner (si ce n'est son miel d'acacia et sa noix de beurre demi-sel, dont il a l'habitude).

Vis-à-vis des banques, tout à l'avenant bien sûr : en guerre contre l'état colbertiste et le système de l'assistanat, mais se considérant lui-même comme ayant droit à crédit illimité – tous projets, tous pays confondus – aux termes de la Constitution française et même de la Déclaration des droits de l'homme. Bref, quelque chose d'agaçant chez celui qu'il est convenu d'appeler un rouspéteur fini, mais en même temps et finalement plutôt rassurant. Pour les mêmes raisons qui le font s'accrocher à ses standards, après période de rodage il sait, aussi, éviter certains pièges. Ces fameux « maléfices de l'Asie » chers aux littérateurs coloniaux, ou leur version modernisée. En clair, il sait mettre en œuvre cette règle numéro un dans les pays gorgés de chaleur où le gosier crie famine : quand le vin est tiré il faut le boire, mais quand il est bu, il faut se tirer.

Vient ensuite, dans la catégorie des hommes d'affaires déterminés, mais à placer sous surveillance, le nostalgique de l'Indo, l'authentique. Personnage qui semble tiré d'un roman de Hougron, ou plutôt Jean Larteguy car c'est le contraire d'un nihiliste. Véritable index vivant du vieux Saïgon. Incollable sur le casino de Dakao ou l'Office franco-chinois du riz, la rue Chasseloup-Laubat ou le boulevard Gallieni, sans oublier la rue des Matelots à Cholon, où il a tiré plus d'une bordée, et le quai des Jonques à deux pas, où il n'a jamais chaloupé, justement.

Solide comme une pagode, honnête comme le bois franc, folklo à souhait, par contre, pour le business, complètement à côté de la plaque. Son projet n'est pas plus bancable qu'un magasin de *snow boats* à Mogadiscio, ou qu'un parc à huîtres dans l'Himalaya. Exemple typique, que j'ai toujours en mémoire : le réaménagement de la « plaine des Joncs ». Pour y faire quoi ? Y planter quoi ? Et surtout quel intérêt pour les paysans vietnamiens, qui n'ont dans ce domaine plus besoin d'encadrement étranger depuis belle lurette ?

En bref, un personnage sympathique qui vous pèle gentiment la verge avec son histoire de plaine des Joncs payable en cosses de cacahuètes, mais vous place au moins en position confortable : pas besoin de s'alambiquer le cerveau pour le montage d'un dossier de crédit, il n'y en aura pas (le seul risque avec cet interlocuteur étant de se faire péter trois phalanges en lui serrant la main).

À mettre également sous surveillance, légèrement plus dangereux quoique pas fondamentalement déshonnête : l'affairiste-né, qui vous vendrait l'air du ciel ou les alluvions du Mékong, un projet de téléphérique sur un territoire plat comme

une galette ou un TGV remboursable sur trois cents ans en charbon de terre, avec option sur des queues de crevettes. Typiquement, un Français d'origine vietnamienne, donc re-profilé pour le négoce, et pour ce faire officiellement petit cousin de l'empereur Bao Dai (comme moi descendant en ligne directe de Toutankhamon). Ou sinon, Moyen-Oriental à nationalités multiples (il en a autant que des cartes de visite), avec partenaires ou succursales à Dubaï (en fait, l'aéroport en transit), Milan (*business center*, sur quatre mètres carrés) et New York (chambre d'hôtel).

Au final, plus un pousseur à la perche qu'un escroc constitutionnel, plus un conteur de craques qu'un faiseur de crasses. Et lui aussi, plutôt sport : comme l'ancien de l'Indo, il présente un dossier par définition non bancable, donc exonératoire de tout effort intellectuel pour le banquier. Et il sait même ajouter une note de confort dans l'entretien : avec lui, inutile de trop phosphorer pour d'éventuels effets d'érudition.

« La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre, Beaumarchais », me suis-je un jour risqué à dire à un interlocuteur de ce profil. « Bon marché pas vraiment, les Japonais font mieux », m'a-t-il répondu. Si je m'étais aventuré plus loin, en citant Epictète : « Excelle et tu vivras », nul doute qu'il m'aurait répondu : « Winword et tu verras ! »

Toujours dans la catégorie fréquentable et sympathique : le citoyen lambda ou être sans spécialité au départ, qui s'est laissé, lui, gagner sur place par la fièvre entrepreneuriale. Il a vite compris que l'Hexagone était à cet égard sans espoir, avec ses réglementations obsesso-déprimantes (un pays où il faudra bientôt être passé par Supelec pour changer deux ampoules, ou

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de la terre, désert de Gobie s'il le faut. C'est ce que je m'apprête à faire le lendemain de cette rencontre, de retour à Saigon, avant de finalement ramener le projet au contexte local : donc razzia plus modeste, reportée sur une simple boutique. Un de ces vieux bouquinistes nichés dans les quartiers périphériques, où dorment parfois, sous les entassements pêle-mêle de vieux livres jaunis, quelques perles oubliées. Et du coup, arrivent à vous faire reporter à la Quasimodo l'achat d'un billet pour Oulan-Bator.

Est-ce un hasard ? Ce que j'exhume de l'oubli, ce jour-là, est une série d'essais dans le domaine de la psychologie, tous datés plus ou moins d'avant-guerre. Rien d'extraordinaire en soi, des auteurs peu connus d'ailleurs, quoique subtils ciseleurs de mots comme on savait l'être à l'époque et redoutables dialecticiens. Mais, mis bout à bout, ces quelques ouvrages sans lien apparent m'autorisent ce luxe : reconstituer grosso modo le portrait-robot d'une personnalité à l'ancienne mode. Ce profil d'un folklore aujourd'hui révolu, mais pour moi tellement riche d'enseignements.

Trois traits dominants ressortent de ce portrait type, trois traits de caractère qui semblent aujourd'hui relever de l'époque mérovingienne : la volonté, l'indépendance et la cohérence.

La volonté d'abord, considérée comme le ressort principal de l'existence, ce par quoi l'être se révèle à lui-même. Qui plus est, la volonté au service d'un idéal : une conception de la beauté parfaite que l'on va chercher au fond de soi et sans laquelle la vie n'a pas de sens. L'homme d'autrefois va donc puiser son inspiration à la source de sa propre vie, par un décret de sa volonté propre auquel il se soumet. Il est dans l'affirmation, pas

la résignation, et se fait fort de rester ferme toute sa vie contre les coups du destin, par fidélité à son idéal.

L'indépendance ensuite, considérée comme l'autre moyen de cultiver cette fidélité à l'idéal. Il s'agit de savoir braver les préjugés du moment, les qu'en-dira-t-on, les coutumes dépassées, toutes les conceptions sectaires qui pourraient altérer le jugement et écarter de cet idéal. Donc, pour ce faire, être prêt à sacrifier son confort, ses intérêts de carrière, sa réputation même, si nécessaire. Il s'agit également de dominer les forces obscures que sont les émotions irraisonnées et les pulsions de l'inconscient. En bref, il s'agit d'éviter la confusion réel/imaginaire et de cultiver les valeurs positives : volonté raisonnée, optimisme rationnel, de manière à conduire son existence et non pas la subir.

La cohérence enfin, à la fois dans l'instant et dans la durée. Dans l'instant, en faisant coïncider ses convictions intimes et leur expression, sa conduite et ses discours. Dans la durée, en orientant toute son existence selon un certain sens, un progrès intérieur qu'il appartient à chacun d'accomplir, et qui correspond en fait à un progrès moral. En bref, il s'agit de conformer sa vie à ses principes et non pas l'inverse. Et par là même, réaliser l'unité de l'être, entre l'esprit et le corps, la raison et le cœur.

Si je ramène ces trois traits fondamentaux à la personnalité de mon père, je constate qu'il y a adéquation parfaite. Si j'ajoute à cela certains de ses traits naturels les plus originaux, je constate alors à quel point cette personnalité est forte et même pléthorique. Au-delà de l'homme à l'ancienne mode, en effet, il y a d'abord l'homme à virilité exigeante, l'homme signé Vénus dont la masculinité, *a priori*, n'est pas une faculté d'emprunt. Il y a

aussi l'homme à tempérament héroïque, donc ayant comme tel – entre autres – besoin d'épicier son bonheur par le sel du danger. Enfin il y a l'homme à énergie surmultipliée, celui qui, sur un lit de moribond, dans la fumée refroidie d'un champ de bataille, un soir de novembre 1944, a hurlé son besoin de vivre et vaincu la mort, puis pour ainsi dire renouvelé l'exploit tous les jours.

Ceux qui ont compris et aimé le personnage s'en souviennent comme moi : un « cas », comme on disait à Lyon à l'époque, un de ces êtres dont on se demande où ils trouvent le temps de tout faire. Menant de front carrière passionnée, plaisirs de la table, exploits galants, virées noctambules, sports de grand air (équitation et même course automobile), plus la vie de l'esprit : au moins deux livres par semaine et les « planches » du franc-maçon qu'il était, sur lequel je le revois passer certains week-ends entiers. Pour l'anecdote, en raison de sa blessure grave au front en 1944, il est en principe grand invalide de guerre, astreint au régime carotte-Vichy (ou colin-mousseline, au choix). Mais cela, on l'a compris, il s'en soucie comme un poisson d'une pomme. Mieux : sa blessure au ventre, il s'en tamponne le plexus.

Un cœur qui parle, une voix qui porte, une existence voyante. C'est le type même de cocktail que certains chauds partisans du vide sidéral ne vous pardonnent pas. Le père avait raison de me mettre en garde contre la pugnacité de l'espèce. En même temps, je suis reconnaissant à ce prototype accompli, rencontré dans ma patrie de secours. En me passant, moi, au trombinoscope tandis qu'il se passait, lui, au nombriloscope, il m'a fait, par réaction, ressortir le vieux télescope des familles et redécouvrir pour de bon, plus haut dans le ciel, parmi les hôtes du grand infini, une étoile radieuse et vigilante.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

hiérarchie des valeurs ont visiblement subi le même sort.

Pour des raisons logistiques absurdes, il se trouve que je rate l'événement de quelques heures. Mais une personne proche, qui elle l'a vécu – en l'occurrence une de mes tantes, sœur de mon père –, me fait son compte-rendu. Un groupe d'étudiants est là, me raconte-t-elle, devant le coin réservé à l'affaire du juge Renaud, illustré par photos, coupures de presse, documents divers, et un avocat leur fait face, en charge de la présentation. *A priori*, scénario constructif : des étudiants s'interrogent, des experts répondent. Mais le rendu, malheureusement, n'a rien à voir avec cette projection trop logique.

Évoque-t-on, à cette occasion, le travail titanesque accompli par ce magistrat incontournable – 1 500 affaires en huit ans – dans une ville devenue la capitale du crime ? Parle-t-on de ces combinaisons sordides qui caractérisent le contexte de l'époque ? Ces fringales de pognon réglées à coups de calibre ? Quand ce n'est pas l'impunité de certains caïds, réalisant au quotidien ce qu'on appelle en droit constitutionnel un déni de démocratie, ou en morale fondamentale le tarifage des consciences ? Pas le moins du monde, apparemment. L'axe de réflexion retenu par le barreau de Lyon – qui a décidé, ce jour-là, de placer la barre plus haut – semble plutôt celui de la vie privée du juge. Ce bouillant magistrat amateur de cuisses fraîches, qui appelle donc, quelque trente ans plus tard, les plus chauds commentaires. En bref, visite guidée sur les lieux de sa galante industrie, ou plutôt enquête serrée sur ses talents d'intimité, toutes pupilles braquées sur la moindre érection suspecte.

Sans avoir assisté à la docte présentation, je m'interroge sur les sources auxquelles a bien pu avoir accès le locuteur sur cet

aspect fondamental de l'affaire : peut-être un « Hit-parade de l'élite polissonne à Lyon » pour les cinq dernières décennies ? Ou un « Petit Futé de la traboule coquine » entre Rhône et Saône ? Ou tout simplement un « Who is who de la partie de jambons par quartier », après l'insipide guide des bouchons lyonnais ?

Depuis ma lointaine domiciliation asiatique, j'assiste, comme beaucoup de mes amis que je qualifierais de cervelles à peu près normalement timbrées, à cette montée en puissance du néopuritanisme. Phénomène récent touchant l'Europe en général, mais diablement surprenant dans le cas de la France, compte tenu de ses traditions en principe situées à l'opposé. L'un des livres de la bibliothèque paternelle intitulé *Le Savoir-vivre international*, publié en 1950, est d'ailleurs éloquent à ce sujet. Il s'agit d'un collectif de douze écrivains qui, sous la direction de Pierre Daninos et Doré Ogrizek, dressent une sorte de tableau des mœurs et des susceptibilités, pays par pays.

Pour ce qui est de la France, l'auteur – en l'occurrence Jacques Perret – nous parle avec humour et style de ce fameux narcissisme bien français qui peut exaspérer, mais qui est, dit-il, heureusement compensé par une certaine bonhomie naturelle et plus particulièrement par une « saine ignorance des refoulements freudiens ». Dans un ouvrage plus récent, publié en 1993 sous forme de dialogue intitulé *Les Hommes et les Femmes*, Françoise Giroud et Bernard-Henri Levy, pourtant d'opinions très divergentes en général, tombent au moins d'accord sur un point : puritanisme inconcevable en France, car « incompatible avec ce goût des choses de la vie qui est consubstantiel aux Français ».

Aujourd'hui encore, hors des frontières hexagonales, le refus bien français des préjugés sur ce chapitre continue de susciter hommages et satisfactions. Le « French Lover », quand vient la nuit close, reste une référence absolue, créditée de toutes les vertus aphrodisiaques ; le maître insurpassable du grand frisson sous-cutané, la voie royale vers le stimulus souverain et ses avatars les plus inédits (« pretty good time » disent les Anglais, « délire de cul » disait-on en vieux français).

Malheureusement, force est de constater qu'à l'intérieur des frontières hexagonales, ces temps bénis sont bien révolus. Le sympathique « tombeur de citadelles féminines » ou « novateur indisciplinable », qui appartenait à un certain folklore, en vertu d'un consensus national, s'est vu requalifié dans le sens diabolique, rétrogradé dans l'échelle des êtres. Les prouesses d'un galant sont devenues les méfaits d'un délinquant, le club des bien pourvus fait maintenant figure de clan des dégénérés, et ce sans discrimination aucune, sans distinction aucune, entre deux catégories qui pourtant appellent deux approches bien différentes : le don Juan vulgaire et le séducteur stylé ; le goujat d'alcôve et l'honnête libertin ; le rustre mal équarri et l'artiste en herbe.

Dans son ouvrage polémique intitulé *Le Premier Sexe*, Éric Zemmour explique cette fâcheuse évolution par la montée en puissance des valeurs féministes (ou plus précisément la rencontre du féminisme militant et du vieux puritanisme chrétien, aux termes de laquelle homme viril veut dire maintenant, automatiquement, mâle dominateur et antimoderniste). Le journaliste et politicologue Patrick Buisson, directeur de la chaîne Histoire, va plus loin dans cette direction : il explique comment la révolution sexuelle des années 1960 a

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

même situation que l'héroïne du film *L'Honneur d'un capitaine*, de Pierre Schoendoerffer, incarnée par Nicole Garcia ; cette femme qui découvre tout à coup, en suivant un débat télévisé, qu'on est en train de faire de son mari, ancien officier mort au combat, un tortionnaire de la guerre d'Algérie. Comme elle donc, j'éprouve le besoin de rectifier, et ce au risque de paraître à mon tour pousser le lamento de l'innocence bafouée. J'espère donc que le public saura s'y retrouver.

La première charge, d'une violence inouïe, vient de la police, en la personne du commissaire Nicolai précisément, chef du Groupe de répression du banditisme, qui fut l'un des enquêteurs principaux dans l'affaire. Le magistrat dont il nous parle n'est plus un juge répressif, c'est un personnage infect, un monomane de la répression, pour ainsi dire le bourreau autoproclamé de la justice française : « considérait les voyous comme de la piétaille », nous dit-il en martelant ses affirmations, « n'avait aucune considération pour les voyous », « disait que c'étaient des pleutres, des sales mecs », « donc aucune considération pour ces gens-là ». Et un peu plus loin : « les détenus restaient des années en préventive sans qu'ils soient interrogés », « toujours au secret », « haine accumulée au cours des années », etc. En gros donc, répressif jusqu'au fond des globules, sans distinction de personne, ni de situation, ni de quoi que ce soit. Et par voie de conséquence, sujet de haine universelle.

La deuxième charge, différente dans la formulation mais d'un poids identique, vient d'une avocate : maîtresse Castelli. Après nous avoir parlé elle aussi d'un malade de la répression, en y ajoutant la nuance du sadisme intime, cette judicieuse représentante du barreau lyonnais nous parle d'un magistrat

selon elle fasciné par le monde des voyous, « sur la corde raide » dit-elle, donc pratiquant un mélange contre nature qui devait, un jour ou l'autre, lui être fatal. Le matin du drame, ajoute-t-elle d'ailleurs avec un sens du détail étonnant : « On s'est téléphonés » et « on a eu la même réaction en disant : ça devait arriver ».

La troisième charge enfin vient d'un magistrat : le juge ou ex-juge Étienne Ceccaldi. Deux griefs principaux à retenir contre son collègue assassiné, selon lui : la personnalisation excessive de la fonction (le shérif) et le manque de « courtoisie » vis-à-vis des prévenus. Ce à quoi il ajoute une anecdote, celle-là même que j'ai mentionnée dans un chapitre précédent de cet ouvrage : mon père portant une arme sur recommandations de sa hiérarchie, ce qui donne lieu à un incident où la bavure est évitée de peu. Suite à quoi, par scrupule, il renonce à porter une arme, décision qui lui a probablement été fatale. Mais la version que nous en donne M. Ceccaldi, en tournant d'ailleurs la chose en plaisanterie (car il se fait pour l'occasion narrateur de bien bonnes), n'a plus rien à voir. Lui nous parle, non pas d'une situation où le juge Renaud peut se croire à juste titre menacé, face à trois hommes qui ont jailli d'un véhicule venant de piler devant lui, et donc dégaine, mais plutôt d'un homme seul qui a dû prendre la fuite et se réfugier dans un commissariat, déclarant là-bas « qu'il avait rencontré un fou furieux qui voulait l'abattre ». Ce qui n'est plus du tout la même chose. En bref, ce magistrat à la fois partisan de la pureté langagière et apparemment fâché avec la vérité des faits, nous donne à méditer sur un ex-collègue de profil inquiétant : non seulement mégalomane et vachard, mais incontrôlable et dangereux.

En résumé, trois traits dominants, donc, dans la nouvelle fiche

signalétique du juge Renaud trente ans plus tard, cette fois mis à la disposition de tout un chacun sur écran cathodique : le juge salopard, le juge ambigu et le juge foutraque.

Sur le juge salopard d'abord, une réponse très simple. Certes, instructions musclées en langage rocailleux chez ce fameux shérif, mais avec trois nuances au moins, qu'il convient de rappeler par honnêteté : premièrement, cet homme-là sait faire la différence entre faute grave et faute vénielle (ce qui n'est plus donné à tout le monde aujourd'hui). Deuxièmement, s'il devient intempestif c'est surtout face à la mauvaise foi, le mensonge effronté que, par stricte fidélité au réel, il exècre (j'en sais quelque chose par l'éducation reçue de ce même homme). Troisièmement, cet homme-là est totalement indifférent à l'image qu'il peut donner, il n'a pas peur de passer pour un salaud si c'est le prix à payer pour aboutir à la vérité. En clair, il a le sens de la hiérarchie des valeurs et pour préserver cette hiérarchie il a la force d'être ferme ; c'est-à-dire qu'il a cette capacité, non pas à abolir tout sentiment, mais à mettre de côté ses sentiments momentanément, de façon à les réserver pour des circonstances appropriées (ce qu'on appelait autrefois : avoir de la force de caractère, cultiver la sensibilité plutôt que la sensiblerie).

Une anecdote à ce sujet, d'ailleurs : lors de la révolte à la prison Saint-Paul en 1973, où son nom est scandé avec menaces de mort depuis les toits où des détenus se sont réfugiés, il se rend sur les lieux, pour faire face. L'ancien avocat général M. de Bonnefoy des Aulnais, qui a bien connu et apprécié mon père (et lui a même fait quelques beaux hommages en audience, dont un au procès du gang des Lyonnais, évoquant son style plein de panache, à la manière d'un mousquetaire), me rappelle ce détail. Il y avait sûrement parmi ces révoltés, me dit-il, quelqu'un qui,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

voire dur comme un coup de trique, mais lui au moins un vrai tombeur de préjugés, pas un piétineur de plates-bandes. Et encore moins un faneur de roses.

VALEURS EN PERDITION

Ce matin, j'avoue que j'aimerais beaucoup, au hasard de mes cheminements dans la ville, retomber sur l'invincible monsieur Long, l'homme à l'ascension irréfrenable. Au train où vont les choses, s'il a encore autant de réserve nerveuse dans le plexus qu'il avait de ressort dans les mollets il y a vingt ans et de jugeote sous la casquette, il pourrait m'annoncer qu'il vient d'intégrer l'entreprise France au poste de directeur général, ce qui serait plutôt rassurant : on aurait au moins, là-bas, quelqu'un qui possède à la fois un vieux fond de scepticisme et le sens de la juste valeur des choses.

Je viens cette fois de découvrir une nouvelle qualification attribuée à mon père sur l'onde de l'information, déposée là subrepticement telle une rosée fertile, ou fraîche éclosion tel un chanvre syphilitique, pour être plus précis. Cette fois d'ailleurs, je le sais, j'aurai beau passer et repasser le seuil souriant de la maison Bibi, me goberger sur un fauteuil de roi du café en imaginant les voluptés les plus diverses promises par mesdemoiselles Lune, Cannelle ou Pamplemousse au sein d'un triumvirat expert, rien n'y fera.

« Le magistrat avait une vie dissolue, mais aucun mobile d'ordre privé ne tient » : c'est ce que je peux lire maintenant sur Internet, dans le synopsis de la fameuse émission « Faites entrer l'accusé ». Ce qui veut dire que, cette fois, nous sommes passés à l'étape supérieure : à Lyon quelques mois plus tôt, dans le cadre de l'exposition « Lyon, reflet de la mémoire judiciaire », sur les lieux de sa galante industrie on se contentait encore d'une

visite commentée, sans besoin de lui appliquer quelque estampille définitive. Le scénario était du genre bancal, la dissertation hors-sujet, mais au moins pouvait-on encore en sourire. Cette fois, pas la moindre sollicitation du côté des zygomatiques ; un comité d'hygiène publique – sous-section des zones pubiennes – a donc statué, ou saisi le mal dans sa racine. Mon père « avait une vie dissolue », c'est maintenant officiel. Heureux aboutissement d'une procédure longue et difficile, on peut l'imaginer, s'agissant d'événements très anciens où les indices les plus probants échappent aux courageux enquêteurs : partenaires évaporées, draps de lit disparus, taches suspectes diluées, sous-vêtements rongés aux mites, préservatifs méconnaissables, et douteux animalcules ayant pu survivre aux événements eux-mêmes désespérément muets comme des taupes.

À vrai dire, j'avais bien remarqué, en visionnant l'émission, qu'elle donnait sensiblement dans l'enquête de mœurs. En première partie, en effet, le spectateur se trouve baladé sur les itinéraires favoris du juge, susceptibles d'avoir accueilli ses épanchements les plus divers. On a le loisir notamment de visiter l'un des bistroquets où il semblait avoir ses habitudes : s'en glisser un ou deux derrière le bouton de col avant de poursuivre vers des joies plus ambivalentes en des lieux plus périphériques. Au final, on est rassurés d'apprendre de la bouche du limonadier que, s'il avait pu voir ce magistrat à proximité des gens de la pègre, au moins il ne l'avait pas vu trinquer avec eux. On est rassurés, également, d'apprendre par une de ses amies de l'époque qu'il aimait faire la noce, « mais dans le bon sens », juste « la gaieté, l'amusement, le plaisir d'être ensemble » (d'ailleurs, merci à elle de l'avoir précisé). Il aura donc fallu passer par une inspection des territoires intimes pour avoir cette double confirmation : à savoir que, premièrement, ce magistrat

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

LE MENSONGE EN SON ZÉNITH

Quand la sève du bonheur commence à montrer des signes d'épuisement, ou que les plus saines ardeurs de la vie se mettent aux abonnés absents, il est un autre établissement aux couleurs bien françaises dans le quartier central de la ville qui, comme son sympathique concurrent Bibi, sait combiner saveurs loyales et remèdes salutaires : le restaurant La Fourchette, qui aurait pu tout aussi bien, d'ailleurs, afficher La Chopine ou même La Musette, tant il est vrai que ce n'est pas le rendez-vous habituel des nouveaux naturopathes, ni des nostalgiques de la saison à Contrexeville.

Le principe est, en gros, le même que chez l'homologue : se faire requinquer le gaufrier par un chef de gamelle qui n'a pas la casserole complètement fêlée. Mais le procédé, lui, diffère sensiblement : là-bas la mayonnaise sentimentale, ici la béchamel conviviale. Là-bas les menus grains de fantaisie, ici l'attachement au terroir. Et son corollaire le plus prisé, dont il faut bien avouer que le patron, de son prénom Jean-Luc, a le secret : le bonheur naturel, en sa rayonnante simplicité.

Comme on peut l'imaginer dans un service des subsistances de ce type, la clientèle se caractérise par l'existence d'un noyau dur et même quasi indestructible : des exilés du bout de la carte qui ont trouvé là autant leur havre de grâce que ce territoire de repli, où un cocktail millénaire ne manque jamais son but, pour à la fois déterger l'œsophage, conforter l'intestin et recréer les méninges.

Pour ma part, j'ajoute à cette composition déjà roborative un quatrième élément, qui part du constat suivant : en ce séjour fortuné, on parle toutes sortes de langues : l'ancien français d'épicerie-buvette, le nouvel anglais de karaoké, l'éternel vietnamien d'arrière-pagode, tout ce qu'on voudra, même des lambeaux de n'importe quoi enrobés d'une vague couche sémantique – comme un lardon sur une saucisse d'apéritif –, mais surtout pas cette nouvelle langue inconsommable appelée le jargon aseptisé, ce véhicule de la néopudibonderie et de cette aberration qui lui est attachée : à force de tout vouloir enrubanner ou ne plus froisser personne, finir par heurter le bon sens.

En phase avec le lieu, à bien des égards un club de dinosauriens résolu à ne pas s'avalier frais comme pastèque toutes les superfluités contemporaines, je m'amuse donc parfois à retraduire du nouveau à l'ancien. Ce faisant, je dois avouer que l'exercice n'est pas neutre. Il s'agit du même coup, pour moi, de développer une certaine complicité secrète avec mon vénéré père, en raison de cet art inimitable qu'il avait lui-même de couper dans la forme pour aller droit au but, quitte à se disqualifier à vie pour le championnat du saut en largeur, ou l'attrapage des mouches au lasso.

J'essaye donc, en public ou en aparté, dans cet environnement savoureusement inspirant, d'imaginer comment lui-même aurait retraduit certaines perles du genre : ainsi par exemple, il est clair que l'expression suivante, relevée par hasard au rayon sociologie de la Fnac, « appartenance à un même espace de proximité topographique », serait redevenue illico : « habiter le même patelin » (« au cul du diable » éventuellement). De même, « fréquenter les gros agrégats de centralité commerciale des

espaces périphériques » eût été plus simplement : « faire ses courses à Auchan ». Par ailleurs, quelqu'un de « pas très affirmé dans sa relation à la volonté » eût été fort probablement ce qu'il est réellement : « un branleur » ; quelqu'un qui « gère mal sa relation au temps », *a priori* un cuistre (si, pour cette raison, il se croit autorisé à arriver systématiquement en retard à ses rendez-vous) ; quant à celui qui « manque de cohérence dans ses aptitudes relationnelles », nul doute qu'il eût été désigné par le vrai terme : « un qui joue au con » (et qui serait même bien inspiré de cesser de nous les peler à vif). Enfin, « deux acteurs sociaux en situation de coprésence physique » seraient redevenus, selon la même logique, primaire diront certains, indiscutable pour d'autres, « deux rombiens face à face », ou côte à côte, ou en tout cas pas loin l'un de l'autre.

Ce jour-là, c'est la situation dans laquelle je me trouve précisément, avec une figure nouvelle dans l'établissement, ami d'un ami de passage dans nos contrées. Mon petit groupe de compagnons de prédilection n'est pas là, je me suis donc installé à la table d'hôte – c'est le principe une fois par semaine – et me voilà donc face à face, au hasard de la distribution des places, avec ce personnage que je découvre très rapidement : ouvert, convivial, ne se prenant pas au sérieux et – corollaire – non-jargonnisant. Un vertébré moyen de l'espèce humanoïde qui n'a pas l'air de se gargariser de formules creuses ni de se cacher derrière son éventail et qui, de surcroît, au-delà de ce profil en soi engageant, se présente à moi en véritable messenger du destin : il se trouve qu'il a été, dans les années 1970, un responsable local du SAC, dans une petite ville de province. Or, précisément, depuis quelques semaines, je suis plongé au cœur du sujet.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

« L'équipe d'Alfani pourrait être amenée à éliminer tous témoins gênants dans l'enquête concernant le gang des Lyonnais. »

« Alfani assurait toujours la liaison entre Nicolas Caclamano en Espagne et ses relations demeurées à Lyon. »

À ce stade, on peut donc élaborer la thèse suivante, qui n'aurait rien de farfelu : le gang des Lyonnais serait bien à l'origine de l'assassinat du juge Renaud, mais plus que l'instigateur, il en serait la cause : il s'agissait d'empêcher ce juge Renaud, en charge de son instruction et dont on connaissait l'inflexibilité, de poursuivre ses investigations trop loin. Plus précisément, il s'agissait de l'empêcher d'établir l'implication du gang des Lyonnais dans le hold-up de Strasbourg et par voie de conséquence de remonter aux commanditaires de ce hold-up record aux connotations sulfureuses. En l'occurrence, homme du SAC ou vrai parrain du milieu lié au SAC, susceptible de redistribuer à l'UDR. Potentiellement le fameux Schnaebelé, que le juge Renaud, assassiné avant, n'aura jamais pu interroger. Avant sa mort, ce juge Renaud avait fait l'objet d'intimidations, ne l'oublions pas : entrevue orageuse avec les deux avocats venus l'intimider, suivant des procédés brutaux que l'on peut imaginer aisément. Ce juge n'ayant pas voulu céder, on l'aurait donc éliminé.

D'un point de vue formel, selon ce scénario : Edmond Vidal ne serait pas le commanditaire de l'assassinat. En tant que chef du gang, il aurait probablement reçu instruction du vrai parrain de faire éliminer le juge (probablement de ce « juge de paix » mentionné ci-dessus ? Donc, encore une fois potentiellement Schnaebelé, lié lui-même aux deux avocats). Depuis la prison où

il se trouvait, il aurait répercuté cette instruction à son cousin Barthélémy Vidal (lui n'ayant pas été arrêté puisqu'il était resté à l'écart des activités du gang). Ce Barthélémy Vidal (pied dans le plâtre, donc inopérant), l'aurait lui-même répercutée à Alfani, homme de confiance de Caclamano, plus ou moins conseiller financier de la bande, réfugié en Espagne (lequel avait le budget nécessaire pour recruter des hommes de main). Fort d'un budget assuré par Caclamano, Alfani aurait alors recruté Lamouret (son copain de régiment) et Marin (jeune truand ambitieux, qui voyait là une occasion de se hisser au rang de caïd). Ces trois hommes constituant le commando de tueurs. Marin au volant, Lamouret à ses côtés, Alfani à l'arrière. Les deux premiers auraient tiré, pas le troisième. Deux autres hommes à bord d'une deuxième voiture auraient été impliqués pour le repérage de la cible, en communication étroite avec le commando, par talkie-walkie.

Au final, même s'il n'était pas l'instigateur de cet assassinat, dans lequel il n'aurait joué qu'un rôle de transmission, Edmond Vidal, et avec lui toute son équipe alors sous les verrous, en serait tout de même le bénéficiaire. En faisant abattre ce magistrat, qui plus est avec audace, les hommes de l'ombre, vrais commanditaires du crime (probablement les mêmes ayant commandité Strasbourg) auraient passé un message très clair : nous en avons buté un parce qu'il mettait son nez où il ne faut pas, nous en buterons un autre sans hésiter (cette menace étant même rapportée clairement par l'un des informateurs, Beta : équipe « amenée à éliminer tous témoins gênants dans l'enquête concernant le gang des Lyonnais ». Peut-on être plus spécifique ?).

De fait, après l'assassinat du juge Renaud, comme expliqué

plus haut dans ce livre, le hold-up de Strasbourg devient sujet tabou : affaire enterrée, amnistiée, le magistrat reprenant l'instruction du gang des Lyonnais après lui ne poussera pas trop loin en direction de ce hold-up record. Ce qui, en définitive, vaudra aux hommes et femmes du gang des Lyonnais, lors de leur procès en juin-juillet 1977, en dépit du réquisitoire très lourd de l'avocat général, M. de Bonnefoy des Aulnais, une sentence plutôt clémentine, en tout cas bien en deçà de leurs réelles responsabilités (peines de huit à quinze ans, dont dix pour Edmond Vidal, qui sera libéré en juillet 1981).

Ce qui fera d'ailleurs faire à un observateur, Gérard Chauvy, dans son ouvrage *Affaires et mystères de Lyon*, la remarque suivante, on ne peut plus explicite : « Sur ce dernier point [gars du milieu n'ayant plus à vivre avec cette épée de Damoclès que le “shérif” prétendait maintenir au-dessus de leur tête] il est au moins certain que l'avenir, le juge écarté, sera plutôt radieux pour le gang des Lyonnais puisque “Monmon” Vidal, le 21 juin 1977, écopera d'une peine relativement légère : 10 ans de réclusion » (erreur de l'auteur sur la date du verdict, rendu le 7 juillet et non le 21 juin correspondant à la date d'ouverture du procès, mais qui n'enlève rien à la pertinence du propos).

Voilà donc pour le point 1 : les informations concernant les différents opérateurs.

Point 2 maintenant : les détails techniques figurant dans le rapport. Là encore, il en est un qui n'a jamais été publié à ma connaissance, du moins jamais dans sa version exacte et qui pourtant revêt une signification capitale. La scène se passe place Vanderpol à Lyon, tout près des quais de Saône, à environ 1 500 mètres de l'appartement où nous habitons, une semaine avant le

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

homme vif à ses côtés, comme toujours (question de tempérament), mais aucunement fébrile ni déséquilibré.

La deuxième attitude que note Benoît Collombat chez Jacques Derogy pour étayer la thèse du suicide consiste à faire passer l'ancien ministre, au besoin, pour ce qu'il n'était certainement pas : un imbécile. La thèse du suicide repose effectivement sur le fait que le ministre soi-disant corrompu (et non pas simplement abusé dans sa bonne foi, comme le démontre Benoît Collombat) aurait reçu de l'homme d'affaires (Tournet) remboursement de la somme initialement payée pour le terrain de Ramatuelle, en prenant soin de bien dissimuler la chose, et que c'est précisément parce que la chose aurait été divulguée qu'il aurait été poussé au suicide, irrémédiablement déshonoré. En fait, le ministre a bien reçu une somme de même montant, mais il s'agissait d'un don de sa mère, qu'il a déposé à sa banque habituelle. C'est cette opération-là que l'on veut faire passer pour le remboursement du terrain, de manière à le désigner comme corrompu. Pour cela, il faut donc admettre, ce que fait Jacques Derogy visiblement sans le moindre état d'âme, que le ministre est assez idiot pour vouloir dissimuler une restitution de fonds et en même temps déposer ces fonds dans une banque où tout le monde le connaît.

Or, dans la thèse qu'il soutient pour l'affaire du juge Renaud, n'est-ce pas exactement la même chose que fait Jacques Derogy avec d'autres personnes ? Les supposer idiots pour les besoins de sa démonstration, alors qu'elles sont plutôt connues pour ne pas l'être. Je fais référence ici à sa thèse, mentionnée précédemment dans ce livre, par laquelle il fait d'Edmond Vidal le commanditaire du crime selon un raisonnement biscornu : Edmond Vidal s'imaginerait qu'en faisant assassiner le juge

Renaud, il obtiendrait de son successeur une levée des mesures de détention pour sa compagne Jeanne Biskup (alors qu'en pratique c'est, tout naturellement, plutôt l'inverse qui n'a pas manqué de se produire).

Cette similitude entre trois personnes placées exactement dans les mêmes rôles dans les deux affaires, pour soutenir la même thèse bancale, et ce à la même époque environ, a quelque chose de réellement troublant. Si maintenant je me replonge dans le livre de Jacques Derogy avec un œil beaucoup plus critique, non plus seulement en ce qui concerne le portrait globalement désobligeant qu'il a pu dresser de mon père, mais en ce qui concerne son argumentaire dans la thèse policière, alors je découvre matière à douter très sérieusement. Des irrégularités, j'en avais bien perçues quelques-unes au moment de la sortie du livre, mais sans réagir (trop jeune sûrement, ou dépassé par les événements). Rétrospectivement, il y a de quoi bondir. Et surtout clarifier, car le livre de Jacques Derogy a joué un rôle majeur à l'époque, en forgeant l'opinion publique.

Jacques Derogy, entouré d'une aura de grand reporter à *L'Express*, était l'homme du scoop, ayant eu accès au rapport confidentiel du commissaire Richard, donc détenteur d'une vérité policière qu'il a retransposée à sa façon. Sa thèse, qui contrebalançait la thèse politique, incarnée principalement par le film d'Yves Boisset, a fait autorité. Au final pourtant, si on l'analyse aujourd'hui avec le recul, on constate que son travail est placé sous le signe de l'ambiguïté : d'un côté informer utilement le public en levant le voile sur l'enquête policière et l'identité des tueurs, d'un autre côté le convaincre d'une vérité contestable quant aux mobiles, aux commanditaires et à la personnalité de la victime, noircie pour les besoins de la

démonstration.

À la relecture donc, je constate d'abord un leurre sur certains témoignages. Des témoignages qui vont dans le sens de la thèse politique, mais qu'il réinterprète de manière à décrédibiliser cette thèse. Mon propre témoignage d'abord : d'après lui, ce n'est pas la veille de sa mort que mon père m'aurait fait part de ses craintes, comme je l'indique dans ce livre, mais quelques mois avant, en mars 1975, lorsqu'un comité d'action des prisonniers distribue contre lui (et l'avocat général Kastler, tous deux érigés en symboles de la justice arbitraire ou de la justice de classe) des tracts particulièrement agressifs. « Avec des cinglés pareils, je risque vraiment de me faire flinguer », m'aurait dit mon père à ce moment-là. Version non seulement fausse mais pernicieuse, car la différence est de taille. La veille, les craintes formulées par mon père vont dans le sens de la thèse politique : craintes réelles, fondées, de plus liées à une « grosse affaire » en particulier (sans quoi, je le répète, il ne m'en parlerait même pas ; il a l'habitude d'être menacé, il a même fait l'objet quelques mois avant d'un projet d'enlèvement dont il ne m'a pas parlé). Dans cette version, au contraire, ses craintes vont dans le sens de la thèse simple : magistrat répressif détesté par la population carcérale et la pègre en général, accumulant donc toutes sortes de haines devant déboucher naturellement, un jour ou l'autre, sur son assassinat.

Deuxième témoignage transformé, et non des moindres : celui de Massia, sur la visite des deux avocats venus le menacer. Selon Derogy, confidences reçues de mon père à demi inaudibles, car faites dans un lieu bruyant, si bien que Massia ne retient qu'une histoire de « deux avocats-barbouzes de Paris à propos du gang des Lyonnais », et pour le reste « un vague

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Je vais, en toute logique, observer également cette évolution : il y a trente ans, Jacques Derogy, pour les besoins de sa démonstration, retournait ce qui était *a priori* une qualité professionnelle chez le juge Renaud en défaut : il faisait de sa ténacité d'enquêteur une obstination malsaine (traduisant selon lui une faiblesse psychologique à combler). La police aujourd'hui va plus loin : elle en fait une dureté impardonnable (mépris systématique des délinquants). Ce qui revient à dire que ce juge est finalement victime de lui-même : abattu par un truand humilié qui se serait vengé, plus ou moins légitime à le faire (méchanceté qui revient à son auteur). Le commissaire Nicolai ne l'exprime pas clairement, mais on le comprend à demi-mot : c'est la thèse fourre-tout dont on a besoin quand toute autre hypothèse a été écartée. Elle figure d'ailleurs dans les conclusions du rapport de synthèse du commissaire Richard (qui lui l'a illustrée avec le scénario Caclamano, inavalable). C'était même celle qu'avancait à l'époque maître Ambre, avocat attiré de la pègre, lorsqu'il se posait en défenseur des libertés face à un magistrat inique.

En réécoutant maintenant maître Castelli nous parler de ce magistrat qu'on imaginerait presque bicéphale, mi-sadique mi-fragile, qu'elle évoque avec tant d'acuité, je vais par ailleurs me faire cette réflexion qui s'impose à propos de l'évolution des médias depuis l'époque du drame. La démocratie d'opinion qui s'est instituée depuis a du bon, certes ; l'alternance est nécessaire, oui ; le temps de parole appartient à tous, sans aucun doute ; l'ORTF de Pierre Lazareff avait quelque chose de pesant et de didactique, nul n'en disconviendra ; mais tout de même, qu'on le veuille ou non, il existe et il existera toujours des fondamentaux. En l'occurrence, dans des affaires complexes comme celle du juge Renaud, disons-le clairement : il y a des

gens qui sont faits pour juger sereinement de la personnalité de la victime, comme Maxime Le Forestier est fait pour diriger la Brigade des stupés, ou Noël Mamère les forces intégrées de l'OTAN.

Pour la bonne forme toutefois, je ne pourrai pas m'empêcher de ressasser la chose suivante. Ce juge Renaud ne donnait pas dans la dentelle, c'est vrai, ni dans la thérapie de groupe ou l'échange de sucreries autour d'une théière, mais attention à ne pas tout mélanger : percevoir de l'arrogance là où il y avait en fait de l'indépendance. Percevoir de l'effet de démonstration là où il y avait en fait de la fidélité à soi-même. Percevoir de la brutalité gratuite là où il y avait en fait un homme remuant ses énergies pour les mettre au service de la fermeté, ainsi rester sourd à la sensiblerie et préserver son indépendance de jugement. Enfin, percevoir du cynisme réellement malveillant là où il y avait ironie forte, cultivée sciemment parce qu'elle est l'un des vecteurs de la vérité. Bref, attention de ne pas procéder à cette confusion entre persécution et fermeté, qui est devenue une manie d'époque.

En réécoutant, dans la foulée, le juge Ceccaldi, belle âme de gauche spécialisée dans l'enseignement des bonnes mœurs et la chasse aux personnalités, nous parler de son ex-collègue comme d'un shérif-mégalo, par ailleurs discourtois, et d'un « fou furieux », je vais me référer à cet échange que j'ai eu la chance d'avoir avec un autre magistrat, qui lui est l'antithèse vivante de M. Ceccaldi : le fameux procureur Éric de Montgolfier. Ce haut magistrat n'en sait pas plus que le grand public en ce qui concerne l'affaire proprement dite, mais il a bien voulu m'éclairer sur un point, vu de l'intérieur, ce dont je le remercie beaucoup : ce juge Renaud assassiné est aujourd'hui sévèrement considéré

par beaucoup de ses pairs. Il n'en a pas dit plus, mais une enquête complémentaire m'a permis de mieux comprendre d'où venait l'attaque, et avec quelle ampleur, sans surprise d'ailleurs : la magistrature de gauche principalement, à laquelle appartenait mon père. Ou, pour faire plus simple, ce syndicat dont il fut l'un des premiers adhérents à Lyon : le Syndicat de la magistrature, dont M. Ceccaldi est une émanation pure.

Cette chose-là étant dite, je ne pourrai pas m'empêcher de penser à cette réflexion d'André Maurois, qui ne saurait mieux résumer la question : « Ce que les hommes vous pardonnent le moins, c'est le mal qu'ils vous ont fait » (ou, variante : « le mal qu'ils ont dit de vous »). Si aujourd'hui une certaine magistrature s'emploie à nier le sacrifice d'un des siens, en éclaboussant sa mémoire, c'est précisément parce qu'elle l'a abandonné, pour ne pas dire trahi. En véritable homme de gauche qu'il était, mais sans besoin d'agiter une cause quelconque ni *a fortiori* un manuel de catéchisme, lui a visé plus que la délinquance en col blanc : le grand banditisme en costume croisé, le calibre et la cagoule au cœur même des institutions (qu'il respectait, voire vénérait), ce système de pillage plus ou moins autorisé qui chaque jour créait de la misère sociale et de l'injustice, en minant les fondements de l'État de droit.

Dans le contexte des années 1970, cette corruption de très haut niveau faisait partie intégrante de son programme (voir la déclaration de M. Colcombet, président du Syndicat de la magistrature à l'émission « Les Dossiers de l'écran » en 1974), mais cette magistrature de gauche a préféré ne pas s'aventurer trop loin dans cette direction, surtout après l'assassinat de l'un des siens. Pour justifier sa démission, elle l'a donc diabolisé. Procédé vieux comme le monde, que rappelait Molière dans sa

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

chose plutôt choquante. J'ai même envisagé la contre-offensive : lui qui s'exprime avec autant de sans gêne et de vacarme, le renvoyer avec perte et fracas.

Et pourtant, en découvrant le bonhomme et en m'efforçant d'aller au-delà des apparences, je me suis rendu compte qu'il y avait chez lui, en définitive, beaucoup plus de moralité que chez bien des gens affichant des mœurs impeccables. Au contraire, son mépris imperturbable des usages convenus n'est qu'une façon d'affirmer son honnêteté fondamentale. Car il y a dans le fond pour lui, au-delà des politesses de façade, une distinction très nette entre ce qu'on a le droit de faire et ce qu'on n'a pas le droit de faire. D'un côté : « good », de l'autre : « no good ». Et entre les deux, non pas une paroi amovible que l'on pourrait déplacer à loisir en fonction des intérêts du moment, non pas un paravent ajouré en bambou, qui laisserait tout voir au travers, pas non plus une tranche de gruyère copieusement criblée de trous, ni la cloison nasale d'un cocaïnomane après huit mois de séjour à Medellin, tous frais de fonctionnement pris en charge, mais une véritable muraille infranchissable, construite de la main de l'homme, à des fins de civilisation et de progrès. En clair, il a le ventre slaque, c'est vrai, mais pas une morale lâche.

Cette aptitude qu'a ce brave homme à heurter les convenances tout en pratiquant une vraie morale inébranlable me ramène tout naturellement à la personnalité paternelle, car c'est bien ce qui le distingue de tous ses collègues de l'époque : ce besoin constant de choquer les bonnes mœurs, de heurter les préjugés. Et c'est bien ce qui, aujourd'hui, trente ans plus tard, dans un monde revenu en force à l'ordre moral et au culte de la respectabilité, peut desservir sa mémoire. Je me dois donc d'expliquer.

Qu'y a-t-il chez lui, au départ, derrière ce besoin de pousser les feux de la provocation en permanence, alors que par ailleurs c'est un homme classique, élégant et même pétri de bonne éducation ? Très précisément, le besoin de rétablir les vraies valeurs, à savoir l'éthique fondamentale, par opposition à la morale établie, deux notions situées aux antipodes l'une de l'autre. La première est une aperception intime, en son for intérieur, de ce qui est fondamentalement juste ou injuste. La seconde est un ensemble de règles formelles, fixées extérieurement à nous par la société. La première conduit à l'initiative, l'émulation, le progrès. La seconde encourage au contraire l'obéissance, le conformisme et la régression. Avec l'éthique fondamentale, on ne triche pas, on s'exprime en son nom propre. Avec la morale établie, on peut tricher, se réfugier derrière la loi du nombre, bref trouver là un moyen commode pour abriter toutes les formes de renoncement ou de mensonge. D'aucuns adoptent un langage bien peigné, précisément pour mieux faire oublier leurs convictions filasses. D'aucuns se targuent de mœurs aseptisées, précisément parce que leur conscience est malpropre. D'aucuns enfin affichent une respectabilité insoupçonnable, alors qu'ils sont en réalité d'une malhonnêteté poisseuse. Éternelle comédie des conventions sociales, éternelle hypocrisie des bonnes mœurs.

Si je m'amuse à recenser certaines des outrances du juge Renaud à l'époque, rentrées dans la légende pour le meilleur et pour le pire, je constate que derrière le provocateur, il y a toujours ce besoin de pulvériser l'hypocrisie. Ou en tout cas de réaffirmer un principe moral, un vrai. Ceux qui voient là une attitude par-dessus tout égocentrée ou la quête effrénée du vedettariat, sans rien de plus, ont tout simplement raté la bande-annonce, ou pris le film à l'envers. Un exemple typique d'abord,

sur le terrain strictement professionnel : en septembre 1974, le nouveau garde des Sceaux Jean Lecanuet est à Lyon pour inaugurer la séance solennelle de la rentrée judiciaire, en grande pompe. Alors que la cérémonie officielle est sur le point de commencer, le juge Renaud est toujours dans son cabinet, au travail. Un collègue avocat (qui deviendra un ami par la suite, maître Thomassin) vient frapper timidement à sa porte pour lui rappeler l'événement. Réponse : « Si c'est le ministre qui vous envoie me chercher, dites-lui que je l'emmerde et que j'ai d'autres chats à fouetter » (attitude dont le garde des Sceaux se souviendra peut-être un an plus tard environ, recevant les deux fils de ce même magistrat frondeur dans son bureau !).

Or qu'y a-t-il exactement derrière ce bras d'honneur à l'attention du grand raout officiel ? On pourrait penser qu'il y a là simple posture rebelle vis-à-vis de la hiérarchie, plaisir de faire scandale par admiration de soi-même, ce qui est faux. En règle générale, il respecte la hiérarchie, ou en tout cas sait cultiver avec elle l'art du respect sans obséquiosité. Le sens véritable de ce geste frondeur, c'est le besoin de dénoncer une certaine indécence et de le faire savoir par son absence volontaire des mondanités, lui pourtant premier juge d'instruction, donc attendu. L'indécence en question, c'est le système d'impunité dont peuvent bénéficier certains gros bonnets de la pègre, au plus haut niveau de l'État, que ce garde des Sceaux fraîchement investi de ses fonctions représente. Un certain Jean Augé par exemple, disparu un an avant, qui avait pu allègrement prévariquer, voler et violenter au petit bonheur. La chose, officieuse à l'époque, est aujourd'hui avérée, entre autres par François Audigier dans son *Histoire du SAC*. « Fort d'une certaine impunité, Jean Augé transforma le milieu lyonnais. Il étendit ses activités à tous les marchés : drogue, prostitution,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

et le racisme, pour un ennemi des droits de l'homme, quand l'accusateur a lui-même pu frayer de manière aussi ambiguë avec l'idéologie de la haine et de la mort.

Les scènes de provocation relatées ci-dessus ont toutes un sens bien précis, mais cette scène-là en particulier fait plus. Elle résume parfaitement les deux qualités majeures de l'homme : d'abord cette aptitude à parler le langage de l'honnêteté fondamentale. Je peux imaginer ce jour-là le regard bleu tendre virer au bleu acier, le style convivial tourner à l'humeur massacrante, parce qu'on a touché à une vraie question de principe, avec laquelle on ne badine pas. Ensuite, cette aptitude à la loyauté absolue, privilégiant toujours les relations d'homme à homme. D'autres, dans un tel cas, auraient probablement utilisé l'arme de la presse, l'attaque indirecte, laquelle d'ailleurs eût été infaillible. Lui a préféré l'affrontement direct, à huis clos, sans témoins, avec au passage – on le notera – tous les risques d'une telle démarche, quand la personne prise en défaut se trouve être le tout-puissant maître Ambre, notable reconnu (adjoint au maire pour les Beaux-Arts, d'ailleurs) et avocat attitré du grand banditisme.

Une journée ordinaire vient de s'écouler dans mes bureaux, où un brave homme en charge du gardiennage s'emploie à combiner intentions affirmées et intestins emmêlés. L'ambiance un peu particulière qu'il fait régner sur les lieux, à dominante acoustico-gazogène, n'empêche pourtant pas les réflexions sérieuses. Je viens notamment de retrouver, sur un rayon de la bibliothèque professionnelle, classé là par erreur, un de ces vieux livres dont certaines anecdotes vous livrent parfois, en un paragraphe, la clé d'un personnage. En l'occurrence, il est question, dans ce livre consacré à la vie des grands flibustiers de l'histoire, du corsaire

Jean Bart, qui se signale au fait de sa carrière par ses exploits fabuleux au service du royaume de France. Recruté par Louis XIV, il a réussi notamment, en 1694, à sauver Paris de la famine en reprenant aux Anglo-Hollandais un convoi d'une centaine de navires de blé, lui-même fort de seulement sept vaisseaux de rang bien inférieur à ceux de l'ennemi. Après cet exploit, le roi, qui l'a fait demander pour le récompenser, lui pose la question de confiance : quel est son secret ? Comment fait-il ? L'homme alors se retourne, avance droit devant lui en écartant des deux coudes, sans ménagement, les courtisans qui gênent le passage, puis se retourne à nouveau, vers le roi cette fois, et lui répond tout simplement : « Comme ça. »

D'une certaine manière, à ceci près que le Roi Soleil du moment ne brille plus vraiment de la même force, c'est un peu la technique que s'est donnée ce juge Renaud. Tous les jours, il se fait un sport de bousculer idées reçues et expressions convenues pour foncer droit vers l'ennemi, sans aucune considération de prudence. Ce qui lui donne cette force, c'est précisément la possession d'une âme de corsaire mise au service d'une idée juste. Un tempérament d'homme libre qui se domestique lui-même pour se soumettre au devoir.

D'un côté, son profil répond exactement à la définition de l'esprit classique, qui va directement au cœur des choses pour en dégager la valeur morale, sans fixation sur les questions de forme, considérées comme secondaires. D'un autre côté, il y a chez lui quelque chose du véritable rebelle, antibourgeois, anticonventionnel, qui finalement canalise cette insoumission viscérale dans le sens du devoir. C'est ce qui explique la complexité du personnage et l'impression totalement inverse qu'il peut donner de ce qu'il est vraiment.

En dernière analyse, son exubérance et son anticonformisme ne sont que l'image inversée de la discipline de fer qu'il s'impose. Il prend d'autant plus de liberté avec les convenances qu'il n'en prend pas avec les questions de principe. Au fond, c'est un amateur de débordements à l'intérieur d'une âme ordonnée, un tempérament fougueux au service d'un esprit ultrarationnel. Il est tiraillé par les puissances contraires qui animent son être, mais ce qu'il en fait en définitive, par sa force de caractère, est un monument d'équilibre. Un monument dont la clé de voûte est l'attachement au vrai.

Sauf erreur de raisonnement, il me semble que les hommes de vérité sont pratiquement toujours des tempéraments libres. C'est même la quête de vérité qui rend libre. Si les Grecs ont inventé la démocratie, n'est-ce pas précisément parce qu'ils cherchaient la vérité ? C'est du moins ce qu'on peut lire dans les vieux manuels d'histoire. Ces hommes ont d'abord cherché une vérité derrière les phénomènes : ils ont cherché la substance formatrice du monde, l'essence primordiale des choses, la signification des phénomènes concrets. Pour cela, ils ont dû se débarrasser de toutes les croyances ou mystifications dominantes de l'époque, qui faisaient obstacle à cette recherche : conceptions animistes, fantaisies d'astrologues, idolâtries en tout genre, et c'est bien cet exercice, précisément, qui les a rendus libres. En cherchant la vérité, ils ont trouvé la liberté.

Lorsqu'on se penche sur leur biographie, on constate que les vrais novateurs, scientifiques, artistes ou grands cerveaux en tout genre, vont toujours à contre-courant de leur époque. Pasteur, par exemple, comme l'explique Jean Rostand dans son ouvrage *Les Hommes de vérité*, en contestant la théorie de la génération spontanée, selon laquelle la vie peut sortir du néant, faisait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

le sait, se sont évertués à abolir l'autorité du maître au motif que l'enfant – être séraphique dès sa naissance – est supposé féconder lui-même sa propre intelligence, dès lors qu'il n'est plus soumis à la tyrannie des institutions. De la même manière, une certaine gauche judiciaire semble s'être fixé pour ambition de faire du magistrat un simple relais, un pur symbole au sein d'une société censée se réguler par elle-même, régler tous ses conflits par la médiation et le partenariat, en vertu d'une sorte d'harmonie primitive que les institutions coupables auraient brisée.

Ce dernier point en particulier est tout le thème du livre de monsieur Garapon, directeur de l'Institut des hautes études sur la justice. Il explique notamment comment les parties sont supposées « sécréter » du droit par elles-mêmes et, de ce fait élaborer des règles plus adaptées à la réalité sociale que celles émanant du législateur ou de l'institution au sens large. Il explique, surtout, sur quoi repose sa thèse, car tout est là.

« Ce n'est pas, dit-il, le bien-être direct de l'individu ou du quartier qui est recherché » (notions concrètes, observables, rattachées à une expérience vécue), ce n'est pas davantage “la paix publique comme dans l'état libéral” (autre notion concrète), mais “l'autorégulation”, c'est-à-dire une prise en charge des problèmes de sécurité par les intéressés eux-mêmes. » En d'autres termes, le but recherché est une notion purement abstraite : un but à atteindre, déconnecté de ce qui est réel, praticable et concret. Au sens propre, il s'agit donc de la mystification d'une idée. Une utopie descendue sur terre, à laquelle la réalité concrète est supposée se plier.

Si l'on ramène ces considérations doctrinales au cas du juge Renaud, on comprend mieux, sur le principe, la condamnation

que formule à son égard monsieur Garapon et à sa suite d'autres magistrats. Sur tous les plans, ce juge Renaud, en effet, était en porte-à-faux. Pour commencer, il avait une conception assez idéale de la fonction, voyant dans la justice non pas un simple outil mécanique de régulation, mais une vertu morale, le moyen d'un accomplissement personnel, fondé sur une certaine exigence de soi-même.

Par ailleurs, lui-même (comme le juge Michel, on peut le supposer) n'était pas en rupture avec le réel. Il ne flottait pas dans les sphères éthérées de la métaphysique, en possession d'une vérité définitive, mais se trouvait être, par la force même des choses (Lyon-Chicago), toujours en cheville avec les humains. Les vrais, pas des projections mentales. En l'occurrence, ce qu'il serait convenu d'appeler, dans le contexte de l'époque, des mecs aux épaules carrées, amateurs de chiffres ronds et qui ne prenaient pas la question de biais. Et peu susceptibles, on peut le penser, de s'installer autour d'une table avec leurs victimes pour fabriquer tous ensemble, en se tenant symboliquement par la main, des nouvelles règles de droit suggérées par un gourou.

Enfin, par ses méthodes frontales dans la lutte contre le grand banditisme, ce juge Renaud péchait sur ce point devenu pour la gauche judiciaire, tombée dans une certaine psychose de persécution, le symbole absolu, la pierre d'angle de toute sa doctrine : les droits de la défense. Il y a donc aux yeux de cette nouvelle gauche judiciaire trois raisons au moins de stigmatiser ce juge Renaud. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait qu'elle ait l'honnêteté de resituer l'homme dans son contexte, ce que visiblement elle ne fait pas. D'une manière générale, cette démarche d'honnêteté intellectuelle est inaccessible aux esprits

doctrinaux, pour qui précisément les faits, présents et *a fortiori* passés, disparaissent derrière le dogme. D'ailleurs, on constate que monsieur Garapon, qui fustige pour leurs méthodes deux magistrats spécialisés dans le grand banditisme, à aucun moment dans son ouvrage ne parle du grand banditisme. Il s'en tient à la délinquance ordinaire (délinquance sexuelle, insécurité urbaine, toxicomanie, etc.), mais exclut cet aspect-là de la criminalité – pourtant fondamental – tout simplement parce qu'il n'entre pas dans les besoins de sa construction théorique. Son point de départ n'est pas l'analyse des faits, mais une idée platonicienne à l'état pur.

Au passage, il est intéressant de noter dans ce livre un détail, parce qu'il fait ici figure de modèle du genre, reproduit à l'infini par une certaine gauche doctrinale : le mécanisme de la mise à pied idéologique. En première partie de l'ouvrage, l'auteur s'intéresse en effet au cas des juges médiatiques, ou juges à forte personnalité, dans le cadre de ce qu'on appelle la justice-spectacle, qu'il dénonce. En soi, les arguments qu'il avance pour condamner cette pratique sont tout à fait respectables : il évoque en particulier le risque de détournement des institutions (justice recherchée sur la place publique au mépris des règles, lieux et cadres institués), le risque de dérives quant à l'esprit de la loi (un homme s'arrogeant la vérité à lui seul), le risque enfin de dévoiement des procédures elles-mêmes (atteintes possibles au secret de l'instruction et à la présomption d'innocence). Arguments donc *a priori* recevables, qui devraient conduire à des contre-arguments, puis à une synthèse : un point de vue raisonné, réfléchi, en bref le fruit de la saine dialectique hégélienne. Mais il n'en est rien. Le principe de la justice médiatisée est dans la première partie du livre sévèrement condamné, les juges médiatisés donc cloués au pilori, comme les

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

nouveau : je le répète à l'infini. Une sorte de mirage mental déclenché par certaines rencontres, que je m'emploie à entretenir, chérir et magnifier, jusqu'au jour, inéluctable, où la réalité reprend ses droits, et me le fait savoir par une chute en piqué du soleil édénique. Dans le cas d'espèce, certains amis m'avaient mis en garde, pourtant, sur un certain hiatus rêve-réalité. Mon propre instinct m'avait prévenu : derrière ces beaux yeux bleus d'un azur sans défaillance, la couleur du mensonge que je voyais se superposer parfois, vilain comme un lard jaune, et au-delà de la mélodie sublime, les bruissements douteux d'une petite fourmi entasseuse.

Mais je n'ai rien voulu savoir, rien voulu voir, j'ai préféré ne pas affronter ni surmonter, laisser de côté les exigences du vrai pour me laisser porter par ce mensonge berceur et fascinateur, mais inéluctablement vainqueur et dévastateur.

Pourquoi fallait-il que ce père ait toujours raison ? Qu'il ait cette aptitude ahurissante à puiser dans la sève des êtres, pour se livrer ensuite à une analyse raisonnée des faits, et en tirer les conclusions, quasi infaillibles ? Au départ chez lui une immense sensibilité, c'est certain, qui permet dans un premier temps de se faire une opinion générale, par intuition. Ensuite, un art consommé du raisonnement par le syllogisme ou par les déductions cartésiennes, servies par son propre catalogue d'expériences et de clichés de la vie. Et ce, toutes catégories confondues dans la galerie de portraits de la comédie humaine. Une amie d'enfance qui l'a bien connu, Blandine, fille de son grand ami Pierre Doligez, se souvient par exemple de cette expérience à ses côtés, qui illustre bien la chose.

Pour situer le contexte, Pierre Doligez – aujourd'hui décédé –

est un industriel lyonnais, une force de la nature, un amateur de chasse et de bonne chère, qui est devenu au fil du temps pour mon père le grand compagnon de bordées, mais aussi de discussions passionnées sur à peu près tous les sujets importants de société, qui les placent l'un et l'autre aux deux extrêmes de l'échiquier politique. Blandine, qui par ailleurs adore son père, a trouvé dans le mien une sorte de deuxième père dans le registre opposé, avec qui échanger sur toutes les questions que peut se poser une adolescente – ravissante au demeurant – vivant ses premières aventures. Pour mon père, elle est un peu la fille qu'il n'a pas eue. Ils ont donc pris cette habitude de déjeuner ensemble assez régulièrement. Un jour, les voilà attablés, jouant entre les plats au jeu des devinettes psychologiques sur quelques autres clients autour d'eux. À quelques tables de la leur, il y a un couple installé qu'ils observent depuis un moment, en grande discussion visiblement, sans qu'ils puissent entendre la teneur exacte du propos. « Couple divorcé depuis moins d'un an, ils se voient régulièrement et font le point notamment sur la garde des enfants, ou de l'enfant. » Voilà le diagnostic côté paternel. Deux minutes plus tard, le serveur interrogé discrètement confirme : tout est exact, couple fraîchement divorcé, qui se retrouve là régulièrement, et principalement pour le motif en question.

Nicole Renck également, fidèle greffier de mon père, se souvient de ces deux cas en particulier. Dans l'affaire Marin Laflèche, mentionnée plus haut dans ce livre, la chambre d'accusation décide finalement, après une détention préventive prolongée, de la remise en liberté des deux principaux suspects, Gérard Calvy et Joël Matencio (affaire sulfureuse au passage, où déjà on peut soupçonner certaines interférences politiques : en l'occurrence Calvy, ex-conseiller financier de la victime retrouvée assassinée, est un homme qui donne des réceptions

somptueuses dans sa villa de Cannes, où se presse du beau monde de l'époque, y compris des hauts fonctionnaires et des parlementaires). Pour ce qui concerne Matencio plus particulièrement, le juge a ressenti très rapidement chez cet homme une nature violente et tourmentée, qui ne fait que renforcer ses soupçons. Là encore il ne s'y est pas trompé : à peine plus d'un an après sa libération, on retrouve cet homme à l'origine d'un fait divers effroyable. Il a kidnappé puis assassiné, à Grenoble, après une demande de rançon pharaonique, à l'occasion de laquelle il se faisait passer pour un membre des brigades rouges, trois personnes (deux femmes et un jeune homme). Dangereux penchant, qui lui a valu la réclusion criminelle à perpétuité, et que le juge avait donc subodoré, par connaissance et pratique des hommes, et juste intuition de départ.

Même type de scénario dans l'instruction du gang des Lyonnais. L'un des protagonistes, Patrick Pourrat dit « le Docteur », se présente comme un papy inoffensif, retiré des affaires, ou rangé des charrettes selon le jargon. Là encore, ce juge perspicace ne s'est pas laissé balader. Il l'a immédiatement rebaptisé « le vieux renard » et les faits lui ont donné rétrospectivement raison. Le brave papy, soi-disant mordu de belote ou tout au plus de poker, avec les économies de sa douce, réussit une évasion, assez spectaculaire d'ailleurs, de la prison de Vienne en octobre 1975, et retombe même trois ans plus tard dans le cadre d'une tentative de cambriolage de grande surface. Ce juge savait donc bien faire la différence entre un honnête artisan serrurier et un braqueur de coffiots, de même qu'il savait distinguer entre une amicale de colombophiles et le gang du siècle, un couple modèle et une association de malfaiteurs.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

En bref, dès lors qu'on y porte un œil plus attentif et net de préjugés, on constate que toutes les combinaisons, même celles qui paraissent les plus acrobatiques, trouvent leur place dans le grand livre de l'aventure humaine. En revanche, il est une chose qui, elle, reste impossible, qu'on le veuille ou non, c'est l'aptitude à dissimuler éternellement la vérité là où elle est, ou la feindre là où elle n'est pas. Un jour ou l'autre, avec l'aide de ce grand ami, dispensateur d'oubli, juge impartial et enquêteur obstiné qu'est le temps, la vérité finit par se faire jour. « Il n'est point de secret que le temps ne révèle », a même dit Racine à ce propos. Ce vieil axiome trouve son application dans l'affaire de l'assassinat de mon père en particulier. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer certaines des choses qui ont pu se dire autour du drame et ce qui a, effectivement, pu se réaliser par la suite.

« Dans cette affaire, si des gens et notamment des gens dans mon genre, hors circuit maintenant, disaient trop de choses, il y aurait des coups à prendre », voilà ce que déclarait par exemple l'ex-commissaire Javille, le 9 mars 1976, au journal de 20 heures sur TF1, commentant l'exécution par la police, survenue le même jour, de Jean-Pierre Marin, le tueur présumé dans l'assassinat de mon père, dans les conditions archi-suspectes que l'on sait.

Or que s'est-il passé exactement après cet avertissement donné par cet homme, par ailleurs ex-héros de l'antigang et pionnier dans les méthodes d'infiltration du milieu à l'ancienne, donc interlocuteur particulièrement chevronné ? Dans l'ordre chronologique : le 8 mars 1986, un certain Régis Roche, alias Pierrot, est abattu devant chez lui moins de trois mois après sa sortie de prison, alors que son nom a été cité dans l'affaire du juge Renaud. Pendant son séjour carcéral, en effet, il avait été

désigné par un mouchard, emprisonné avec lui à Fleury-Mérogis, comme l'assassin en personne du juge Renaud (ce mouchard prétendant l'avoir entendu s'en vanter ouvertement, en donnant même certains détails). La piste, exploitée par le juge Fenech, n'avait pas abouti, mais la coïncidence avec cette exécution n'en est pas moins troublante.

De la même manière, le 4 août 1988, un des membres du gang des Lyonnais, Michel Silmetzoglou dit « Michel le Grec », est retrouvé assassiné dans des conditions effroyables : corps ligoté avec du fil de fer, calciné, membres broyés – ce qui est le traitement habituellement réservé aux traîtres, ceux qui ont « manqué ». L'homme avait purgé sa peine de prison, il était plus ou moins reconverti, et curieusement la scène a lieu deux jours seulement après que maître Vergès, que ma famille et moi-même venons de désigner à ce moment-là, a annoncé publiquement son intention non seulement de faire procéder à de nouvelles auditions, mais également de relancer la piste politique, dont il est convaincu. Il n'est donc pas exclu que la victime de cette exécution barbare ait pu être l'un des informateurs désignés dans le rapport du commissaire Richard (et plus particulièrement Beta, celui dont le témoignage orientait résolument vers la thèse politique) éliminé à la fois par esprit de revanche et par précaution, pour éviter qu'il ne fasse, en cas de convocation, des révélations compromettantes.

Étrangement également, le 9 janvier 1989, Caclamano, alors rentré d'Espagne depuis peu, est abattu devant son restaurant à Lyon, et là encore non sans coïncidence avec l'affaire du juge Renaud : la scène se passe en effet un mois à peine après qu'il a été entendu par le juge Fenech. Dans le cabinet du même juge Fenech d'ailleurs, environ un an plus tard, Schnaebelé,

finalement entendu, n'en mène pas large. Il est, dit-on, mort de peur, décomposé.

Rétrospectivement, on peut donc penser que ce fameux commissaire Javille, en parlant de « coups à prendre » à l'époque du drame, avait vu juste. Il avait compris qu'il y avait derrière cet assassinat de magistrat un sujet tabou, et donc dangereux. Au passage, précisons-le, l'homme au sujet duquel s'exprimait le commissaire Javille, Marin, avait lui aussi eu la prescience des événements : environ un mois avant sa fin tragique, il avait remis une lettre à son avocat maître Ambre (qui évoque la chose dans son livre), dans laquelle il déclarait en substance : « Je suis convaincu que les policiers n'hésiteront pas à tirer sur moi en prétendant que j'étais menaçant. »

Mais le domaine où la comparaison avant/après est la plus intéressante à faire, ou en tout cas la plus éclairante aujourd'hui, pour savoir où est la vérité, est celui qui concerne l'instruction du gang des Lyonnais par le juge Renaud, et l'affaire du hold-up de Strasbourg surtout. La différence, dans ce cas-là, en est mme caricaturale. Voyons par exemple ce que déclaraient dans la presse les deux avocats du gang, maître Ambre et maître Soulier, le 27 juin 1975, soit une semaine avant l'assassinat, dans un article du *Progrès* : après avoir dénoncé le maintien à l'isolement d'Edmond Vidal et de ses compagnons depuis six mois, ils évoquent « les bons plaisirs que ce juge s'octroie de laisser à l'isolement la dernière femme détenue » (Jeanne Biskup). Nous voilà donc en présence, selon eux, d'un juge arbitraire, supposé s'acharner contre des innocents, et sur une femme en particulier.

Voyons également ce que déclare maître Ambre sur le sujet dans son livre, quatre ans après le drame : « Le meurtre de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

toutes les opérations, influencés par une mentalité de gitans [...]. Et puis il ne faut pas oublier qu'ils n'hésitaient pas à faire feu, pour eux la vie humaine avait un prix modeste [...]. On ne peut pas parler de code de l'honneur [...]. C'était une question de précaution, de survie de l'espèce [...]. À l'époque, Lyon était une vraie capitale du crime, avec de la corruption, des bordels un peu partout, et quand le gang des Lyonnais attaquait des supermarchés en estafettes et blouses bleues, c'était pas pour rigoler. C'était pas des Robin des Bois, ils avaient une façon bien à eux d'opérer. »

Cette interview est donnée au moment de la sortie du livre d'Hubert Nivon, *Les Lyonnais*, qui posait les premiers jalons de la légende dorée à propos du gang. Le journaliste menant l'interview, Richard Schittly, résume bien la chose d'ailleurs, dans un autre article du même journal daté du 6 février 2003, en ces termes : « Mandrins des temps modernes ? Un romantisme tout relatif qui passerait sous silence le sang versé dans d'impitoyables guerres de clans, et qui ferait oublier que le juge François Renaud a payé de sa vie ces luttes sans merci. »

Les observateurs objectifs de tout temps et de tout lieu l'ont toujours fait remarquer : à un certain stade, le grand banditisme n'a rien de charitable. Certains écrivains – grands connaisseurs du sujet – l'ont exprimé avec humour : « Pas une association fraternelle d'entraide », nous dit Albert Simonin. « Dans le mitan, on ne peut pas se permettre les fantaisies ni ouvrir des guichets de sécurité sociale, pardon », ajoute Ange Bastiani. Plus récemment et suivant une rhétorique plus terre à terre, un avocat spécialisé dans la défense de voyous, Michel Konitz, cité dans le livre *Parrains et caïds* de Frédéric Ploquin, le confirme encore : « Les voyous sont comme tout le monde : ils veulent du

fric. » Cet homme – il convient de le préciser – est pourtant animé des intentions les plus bienveillantes à l'égard de ce milieu. Il a tourné le dos au journalisme pour s'engager contre ce qu'il appelle « l'injustice de la société » et « la brutalité du rapport économique ». Pour autant, il n'oublie pas la vérité des êtres, il ne mélange pas ses aspirations idéales avec la réalité objective telle qu'elle est.

À bien des égards, la saga du gang des Lyonnais, dans sa réalité vécue et loin des paillettes hollywoodiennes, jette un assez triste coton. Dans son livre *Les Lyonnais*, Hubert Nivon révélait en 2003 que l'élimination d'Augé en juin 1973, ce patron incontesté du milieu lyonnais à l'époque, très proche du gang, et de Chavel quatre mois plus tard, l'un des fondateurs du gang, correspondait en fait à un règlement de comptes interne. L'auteur proposait une version des faits assez cosmétisée pour les exécuteurs, présentés comme acculés à prendre les devants face à des gens devenus eux-mêmes menaçants. La thèse qui commence à se dessiner aujourd'hui, avec la sortie du film en particulier, est sensiblement différente. De manière explicite ou par allusions, on comprend qu'il s'agit plutôt d'une prise de contrôle de la nouvelle génération sur l'ancienne. Les hommes de l'ancienne génération (Augé, Chavel) sont passés par la guerre d'Algérie ou la résistance et ont conservé de cette époque des liens assez forts avec certains officiels, auprès de qui ils peuvent acheter des protections. Ceux de la nouvelle génération (Edmond Vidal et son équipe) sont de purs outsiders qui n'ont pas ce type de connexions, mais prennent le contrôle. Et ce, on peut le supposer, pour ne plus voir leur part de butin amputée par le système des protections pratiqué par leurs aînés. Au fond du fond : question de pouvoir et de gros sous, pour lesquels on raye un homme du livre de vie comme on cocherait une case au

loto.

Dans son livre *Dossier B... comme barbouzes*, Dominique Calzi, alias Patrice Chairoff, donnait d'ailleurs de l'élimination de Chavel une version qui glace le sang. D'après lui, torturé avant exécution, dans une maison éloignée, ultraprotégée et conçue pour ce type d'opérations. Si la chose se vérifiait, il faudrait alors admettre que pour des rêves de puissance, des hommes ont retrouvé les réflexes de la Gestapo ou redégringolé dans les âges sanglants de l'humanité.

C'est dans ce contexte réel de violence sans concession, aux relents de dictature larvée, qu'il faut situer l'assassinat du juge Renaud, un magistrat dur, certes, mais juste et légaliste. Le produit des quelque trente-cinq ou quarante hold-up réalisés par le gang doit lui aussi être recadré dans son véritable contexte. Nous ne sommes pas là, semble-t-il, dans le scénario romantique d'un groupe de copains bien décidés, flouant de riches corrompus pour s'offrir une *hacienda* au Mexique ou redistribuer à un orphelinat, mais bien dans celui de l'industrie du crime, dans ce qu'elle a de plus implacable et destructeur d'un point de vue social.

L'argent, si l'on en croit les spécialistes du sujet, repart vers toutes sortes de trafics : trafic d'armes, trafic de came (par des gens qui d'ailleurs généralement n'en prennent pas eux-mêmes, donc laissent d'autres se détruire pour assurer leurs profits), trafic de femmes, plus racket, braquages, exécutions sommaires, etc. Et, en prime, pour une partie de ces fonds, derrière le rideau de fer de la loi du fric : les caisses d'un parti politique soupçonné de s'être livré aux pratiques gangstériennes. En bon français, on appelle ça, normalement, du moins appelait-on ça

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

propre, connaissait les règles du jeu, sous toutes ses formes. S'il a pu bousculer des inculpés à l'interrogatoire, ou en charger certains, il n'a semble-t-il jamais provoqué d'erreurs judiciaires. Les gens dont il instruisait l'affaire étaient généralement des coupables, qui se savaient coupables mais qui se trouvaient, par malchance, confrontés à un magistrat moins malléable que d'autres, quelqu'un à qui on ne la faisait pas, voilà tout.

Deuxièmement, là-dessus certains journalistes se sont exprimés avec pertinence : les affaires dont fut chargé le juge Renaud en son temps relèvent maintenant de l'archéologie judiciaire. Les personnes concernées sont soit sorties de prison depuis longtemps, soit décédées, soit disparues, mais en aucune manière compatibles avec ce profil d'une victime exultant de rage vengeresse trente-deux ans plus tard.

Troisième raison et non des moindres : j'ai su par certains témoignages que, la veille de la profanation, un homme s'était renseigné par téléphone auprès du bureau d'accueil du cimetière sur l'emplacement exact de la sépulture. À l'évidence donc, il s'agissait de l'auteur du coup, mais un détail est significatif à cet égard : cet homme avait une voix très posée, plutôt distinguée même. Ce qui est incompatible avec l'hypothèse de l'homme humilié venu exhaler dans la nuit le suc de sa vengeance. Un tel homme ne s'exprime pas comme un professeur des facultés ni un chroniqueur littéraire ; par définition, il exulte. Ou alors il faut admettre qu'il fait appeler le cimetière par quelqu'un d'autre. Mais alors pourquoi ? Pourquoi cette complication, pourquoi cette implication d'un tiers ?

Enfin, rappelons-le, dans les circonstances mêmes de l'assassinat du juge Renaud, le scénario du voyou humilié, mû

par des ardeurs vengeresses, ne tient même pas sur le plan technique : il s'agissait d'une opération de commando structurée, professionnelle, dans le cadre d'un contrat exécuté pour le compte d'un commanditaire, alors qu'un truand humilié agit *a priori* seul ou en petit comité, voire à l'improvisade (et sûrement pas à cinq personnes, réparties sur deux voitures). À chaud, les enquêteurs à l'époque avaient même fait remarquer que certains légers ratés dans l'opération cette nuit-là – comme la voiture des tueurs qui cale dans le feu de l'action ou les douilles de balles semées à l'aveuglette ultérieurement – pouvaient constituer un moyen de diversion : faire croire à un coup improvisé d'amateurs, alors qu'il s'agissait bien d'une opération menée par des professionnels. Renvoyant donc à un commanditaire de poids.

En procédant par élimination, on parvient donc à cette explication qui est la seule cohérente : l'homme qui a pris la liberté de tenir cabinet sur la tombe du juge Renaud, puis d'inscrire sur la pierre sacrée des strophes de fond de goguenots, est un faussaire. C'est quelqu'un qui veut faire croire, précisément, à cette thèse d'un voyou humilié, donc

d'un magistrat salopard. Il s'agit donc soit de quelqu'un qui, à un moment donné, s'est trouvé mis en cause en tant qu'exécutant ou commanditaire du crime, et qui cherche ainsi à se nettoyer d'un tel soupçon, en le reportant sur d'autres ; soit de quelqu'un qui, pour toute autre raison, veut faire croire à la thèse simple sur l'assassinat du juge Renaud, à l'exclusion de la thèse politique.

En dépit des apparences, et contrairement à ce qui est même devenu la thèse officielle sur le sujet, cette profanation n'est

donc pas le fait d'un homme blessé ou humilié. Ce monde occidental a toujours besoin d'explications propres et convenables, qui entrent dans les cases. Or, cette explication-là, dès lors qu'on prend la peine de gratter un peu, de rouvrir le dossier avec un tant soit peu de rigueur, n'y entre pas. De la même manière, selon ce même besoin d'explications rassurantes sous des apparences convenables, la police, officiellement dit-on, mène l'enquête sur le ou les auteurs du coup. En réalité, aussi ahurissant que cela puisse paraître, la seule personne qui ait vraiment été inquiétée dans l'affaire à ce stade, c'est moi-même. D'une façon générale, je ne fais pas partie de ces gens qui cultivent l'esprit antiflics de base (souvent les mêmes, d'ailleurs, qui hurlent à la demande de protection dès que leurs intérêts immédiats sont en cause) mais, dans ce cas particulier, il faut reconnaître que la gabegie policière, pour ne pas dire la bêtise administrative, est allée au-delà du concevable.

Je m'explique : cette scène-là se passe quelques semaines après la profanation. Je me trouve, dans ce cimetière du Père-Lachaise, à la recherche de la sépulture de mon père alors en cours de restauration, que dans l'émotion je n'arrive pas à trouver immédiatement. Et ce d'autant plus qu'il y a, à ce moment-là, une autre ou plusieurs autres tombes en travaux, donc recouvertes par des plastiques de chantier. Après avoir tourné un moment, je m'adresse à des agents de police en faction à proximité, qui du coup contrôlent mon identité. Il se trouve que je n'ai sur moi que mon permis de conduire, lequel est un document d'origine, usé à l'extrême, si bien que l'énoncé de mon nom complet sur le haut du document n'apparaît plus clairement (négligence de ma part à cet égard il est vrai, j'aurais dû procéder au renouvellement). Du coup, je deviens suspect, d'autres agents arrivent même en force. Pour autant, tous les autres détails du permis apparaissent

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

propre image, puisqu'il est, plus que jamais, caricaturé ou miniaturé par certains, avec toutes sortes d'arrière-pensées.

En définitive, il y aura eu dans l'affaire du juge Renaud successivement trois fléaux : assassinat légal, puis mise à mort idéologique, et maintenant enterrement médiatique. Ou encore : le mensonge officiel, puis le préjugé intellectuel, et maintenant le renversement des valeurs. Trois ennemis donc pour la mémoire de l'homme intègre et courageux ayant fait le sacrifice de sa vie : une certaine droite pourrie, puis une certaine gauche décolorée, et maintenant une opinion publique neutre, plus en quête d'amusement que de vérité. Trois ennemis ou trois tares qui sont finalement le lot constant de l'histoire universelle : la vénalité, puis la stupidité, et maintenant la versatilité.

Je viens de sortir d'un rayon de la bibliothèque familiale reconstituée à Saigon ce fameux livre d'Aldous Huxley que mon père m'avait fait lire à l'orée de mes vingt ans, à l'âge des idées en friche, pour que nous en discutions : *Le Plus Sot Animal*. Il y avait chez lui un besoin constant de comprendre, de trouver des interprétations logiques aux événements, un véritable goût intellectuel pour le savoir : ce qu'on appelle, en un mot, la curiosité désintéressée, sans aucune recherche d'avantage pratique, si ce n'est s'enrichir de nouvelles convictions, afin de mieux les intégrer et les servir. C'est ce goût du savoir et du sens critique qu'il essayait de communiquer à ma jeune cervelle à travers certaines lectures, et celle-ci en particulier où le grand intellectuel sceptique donne, en 1945 déjà, les clés d'explication du monde moderne.

Mon père avait l'habitude de parapher de son nom, en y ajoutant éventuellement la date et le lieu d'acquisition, chacun

de ses livres. Il l'avait donc fait de la même manière pour ce dernier, mais avec une petite pointe d'humour qui se révèle aujourd'hui tragiquement prémonitoire. Juste après le titre : *Le Plus Sot Animal*, il avait ajouté, comme faisant partie de la même phrase ou d'une affirmation indéniable, de sa belle écriture longue et déliée, au stylo-plume trempé d'une encre audacieuse : « François Renaud ! » Belle ironie, en effet, puisque aujourd'hui, s'il n'est pas au départ le plus sot de la bande, du moins est-il devenu, à l'arrivée, le grand couillonné de l'histoire. Et ce, précisément pour certaines des raisons énoncées dans le livre de Huxley.

Que nous dit ce livre en effet, en deux mots ? Que le monde matérialiste génère toutes sortes de superstitions et de comportements irrationnels ayant pour conséquence la dilution du vrai, et face auxquels il convient donc de rester vigilant. Entre autres, il nous parle de la manière dont prennent naissance les idéologies et leurs dérives fanatiques : raisons transcendantes que se trouve une certaine catégorie sociale à un moment donné de l'histoire pour justifier certains actes liés à ses intérêts égoïstes. Après quoi, ces raisons, d'une génération à l'autre, passent progressivement du stade de croyance douteuse à celui de conviction absolue, quasi religieuse, qu'il serait criminel de contester ou de ne pas servir. En France, certains intellectuels indépendants n'ont pas manqué de décrire ce phénomène à propos de l'idéologie droit-de-l'hommiste, nouveau credo de la gauche : en abandonnant la lutte des classes dans les années 1980 au profit du capitalisme mondialisé, cette gauche a dû se trouver une nouvelle philosophie justificative, qu'elle a ensuite érigée en véritable religion. En l'occurrence, la religion du droit à la différence (religieuse, culturelle, sexuelle, etc.) et son corollaire dans le domaine judiciaire : la religion des droits de la

défense. Or, si de telles aspirations sont louables en tant que telles, leur dérive fanatique est inquiétante. J'ai pu le remarquer moi-même sur un exemple particulier : ce représentant d'ONG rencontré sur les hauts plateaux du Centre-Vietnam tel que décrit plus haut dans ce livre, avec son totalitarisme intellectuel.

Cet homme avait, de toute évidence, aboli toute la complexité du monde. Son point de vue n'était pas basé sur des conceptions raisonnées, réfléchies, par lesquelles on pèse les choses dans la balance de l'utile, mais sur des conceptions révélées, irraisonnées, comme inscrites dans le ciel pour toujours. Le dogme à l'état pur, d'essence religieuse, avec ses deux conséquences fâcheuses. Première conséquence, l'abolition de tout sens pratique : il ne s'agit plus de soumettre les théories à l'épreuve des faits, mais de faire entrer de force les faits dans des axiomes de départ, supposés vrais et inviolables. Deuxième conséquence, le manichéisme obscurantiste : d'un côté, ceux qui sont pour le dogme, angéliquement blancs ; de l'autre, ceux qui sont contre le dogme, diaboliquement noirs, sans alternative entre les deux. Et la dérive inévitable d'un tel système : la tentation de voir des diables là où il n'y en a pas, pour se convaincre soi-même qu'on est un ange, et du coup se renforcer dans le dogme. Comme du temps de la scolastique médiévale et de l'inquisition : d'un côté les bons croyants, de l'autre des hérétiques bons à brûler, considérés comme pervers par essence même, avec lesquels tout débat devient superfétatoire.

Or, n'est-ce pas précisément de cette intolérance que le juge Renaud est victime aujourd'hui, à titre posthume, de la part d'une certaine gauche dogmatique, et de la gauche judiciaire en particulier ? Il y a derrière cet acharnement de certains à détruire son image ni plus ni moins que ce calcul mesquin d'idéologues :

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

années, ce qui l'aurait conduit, inconsciemment, à compenser par sa virilité un droit d'aînesse perdu. Or, il se trouve que ce demi-frère était juif, par sa mère. Dans ce contexte, qui me dit que, demain, un nouveau psychologue averti, en mal de sujets nouveaux, ne va pas surgir de derrière le décor pour expliquer que, selon le même mécanisme, mon père était aussi antisémite ?

Au demeurant, Yves Boisset dans son témoignage à l'émission « Faites entrer l'accusé » m'a quelque peu surpris. À l'époque, il avait construit tout le scénario de son film *Le Juge Fayard dit « le Shériff »* sur cette idée d'un juge aux méthodes frontales certes, mais avant tout puriste et affrontant le SAC avec courage. Or, aujourd'hui, il place au même niveau, dans les raisons de son assassinat, le face-à-face courageux avec le SAC et sa tendance à s'en prendre aux femmes des truands, pour les besoins de la cause. C'est « cet aspect peu orthodoxe » de ses méthodes, qui l'avaient, explique-t-il maintenant, condamné à mort dans le milieu, autant que le reste. Et ce, dit-il, selon explications recueillies à la source auprès des truands, en particulier le tueur présumé de mon père, Marin, qu'il avait rencontré pour la préparation du film (sous le pseudonyme de « monsieur Cheval », explique-t-il aujourd'hui, trente-six ans plus tard). Or, jamais Yves Boisset n'a évoqué cet aspect-là des choses à l'époque, où il se concentrait sur la dimension politique de l'affaire, rien d'autre. Que s'est-il passé entre-temps ? Qui me dit d'ailleurs que, demain, le même ne va pas aller un peu plus loin dans les révélations à retardement, en expliquant que le juge Renaud était également détesté par le milieu parce que raciste ? Comme on le sait, le gang des Lyonnais est constitué en grande partie de gitans. Après tout, peut-être lui reprochait-on aussi, à l'époque, de ne pas s'intéresser aux mœurs des gitans ? De ne pas avoir appris la langue catalane ? D'avoir méprisé leur style

de vie ?

Tout récemment, je suis tombé sur un article concernant mon père dans la revue *Lyon Découverte*, où l'on évoque un magistrat « véritable tête brûlée ». Donc, là encore, question : va-t-on, demain, nous expliquer que ce juge courageux n'a pas respecté le « principe de précaution », notion moderne qu'on va donc lui appliquer de manière rétroactive ? Ou bien un spécialiste de la relaxothérapie analytique, de l'hypnocoaching ou du Feng Shui des jardins va-t-il lui aussi sortir du bois pour expliquer que ce juge « tête brûlée » n'a pas su « s'éveiller à sa vraie nature », « gérer son stress émotionnel », « mieux vivre son rapport à l'autre », ou « intégrer la conscience cosmique », selon la liturgie en vigueur dans la nouvelle religion du bien-être ?

Même question bien évidemment concernant l'enquête de mœurs à la mode du XIX^e siècle : on nous a parlé d'un magistrat qui « s'étourdit dans la fréquentation des demi-mondaines ». Et même mieux : un homme qui, finalement, écope le plein tarif pour cause de demi-mondaines. La cheville ouvrière de sa ruine en définitive lumineusement expliquée : un outil trop bien emmanché. À quand donc les détails encore plus lumineux, avec vocabulaire plus affiné ? Magistrat ramolli du caillou par d'« énergiques ribaudes », peut-être ? Ou sorti des rails par des « dames adjacentes » ? (Au passage d'ailleurs, quelqu'un pourrait-il expliquer en quoi une « demi-mondaine » serait moins fréquentable qu'une mondaine tout court ? En quoi une personne qui affiche la vénalité honnêtement serait à bannir, là où d'autres la camouflent sous le glacis de la respectabilité, avec une hypocrisie à vous foudroyer la prostate ?).

Même question encore concernant certains témoignages à

retardement. Monsieur Ceccaldi, par exemple, dans l'émission « Faites entrer l'accusé », affiche des joyeusetés de café-théâtre pour évoquer la mémoire d'un magistrat mort à son poste, à travers des saynètes qu'il recompose à sa guise. À quand alors l'étape suivante ? L'intervention d'un vrai professionnel de la poilante, qui nous fasse rire à s'en flanquer des hernies en nous racontant la scène du crime elle-même ? Dans le genre loufoque, j'ai même mieux : il y a quelques années, suite à l'émission « Faites entrer l'accusé », qui provoqua certaines réactions ou témoignages inédits, j'ai eu vent d'une histoire de cassette audio dans laquelle l'un des assassins présumés de mon père, selon le rapport du commissaire Richard, expliquerait aujourd'hui comment fut prise la décision d'assassiner le juge Renaud. À l'improvisade selon cette nouvelle chante-fable, comme on décide de se faire un carton au ball-trap, après un bon dîner entre potes. En soi la chose est absurde : que prouverait une telle cassette ? Je peux moi-même expliquer que j'ai croisé Benoît XVI dans un salon de massage à Bangkok ou dans une rave-party à Ibiza, qu'est-ce que ça prouve ? Au demeurant, ces gens n'ont cessé dans cette affaire de se répandre en déclarations fausses, souvent d'ailleurs des déclarations d'innocence, que les faits ont toujours démenties par la suite. Mais qui me dit que l'indécence ne sera pas exploitée par un média ou producteur quelconque ? Un bon scénariste nous rebidouillera la chose dans la note voulue, avec l'histoire d'un homme qui s'est fait piqué son sac de billes dans la cour de récréation à l'âge de huit ans, et qui, traumatisé à vie, n'a pu s'en sortir qu'en truffant de plomb un magistrat. Le producteur demandera au moins un macchabée dans le jus, en gros plan, pour gagner le premier sou, mais combiné à des poussées de bons sentiments entre deux claquements secs, pour maximiser les rendements selon un savant dosage entre des instincts à flatter et des émotions à

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Lyon Capitale, 08/10/2007, « Des insultes sur la tombe du juge Renaud ».

Lyon Capitale, 10/11/2007, « Lyon, ses figures, ses gangs, ses guerres ».

Magazine Mag2Lyon, 06/05/2009, « Alain Delon dans la peau de Momon Vidal ».

Le Figaro Économie, 23/05/2009, « Marchal va faire tourner Delon ».

Le Progrès, 12/06/2009, « Comment Olivier Marchal prépare son gang des Lyonnais ».

Le Parisien, 11/04/2010, « Olivier Marchal : “les polars deviennent trop violents” ».

Le Progrès, 20/04/2010, « Le gang des Lyonnais prend ses repères cinématographiques ».

Le Progrès, 25/06/2010, « Le gang des lyonnais au cinéma : Marchal frappe trois coups ».

Le Parisien, 22/07/2010, « Des braqueurs historiques ».

Aujourd'hui en France, 22/07/2010, « Le gang des Lyonnais bientôt au cinéma ».

Le Progrès, 26/07/2010, « Gang des lyonnais : ce film qui ravive une mémoire sensible ».

Le Progrès, 27/07/2010, « Le gang des lyonnais de retour dans l'Ain ».

Le Progrès, 31/07/2010, « Gang des Lyonnais, le film : le meurtre du parrain ».

Le Monde, 08/08/2010, « Lyon revit son passé de gangsters ».

Le Progrès, 15/08/2010, « Gang des Lyonnais, le film : Gérard Lanvin entre en scène ».

Le Progrès, 19/09/2010, « Gang des Lyonnais, le film : du Coppola dans l'air ».

Le Progrès, 27/09/2010, « Gang des Lyonnais, le film : un château avant l'Espagne ».

Le Progrès, 17/10/2010, « Une lettre d'Olivier Marchal : “Lyonnais, je vous aime” ».

Le Progrès, 18/03/2011, « Georges Fenech voudrait voir le juge Renaud cité à l'ordre de la Nation ».

Le Progrès, 05/04/2011, « Gang des lyonnais, le film : 8 minutes pour convaincre ».

Valeurs actuelles, 21/07/2011, « Énigmes criminelles : la mort du juge Renaud ».

Le Progrès, 18/09/2011, « Gang des lyonnais, le film : les projecteurs braqués sur Lyon ».

Le Progrès, 24/09/2011, « 22, voilà “les lyonnais” ».

Films/émissions

« Les dossiers de l'écran », Antenne 2, 07/05/1974.

« Le Journal de 20 heures », TF1, 09/03/1976.

Le Juge Fayard dit le Shérif, Yves Boisset, 1977.

« Apostrophes », Antenne 2, 18/05/1979.

« Les dossiers de l'écran », Antenne 2, 07/11/1979.

La Traque, Philippe Lefebvre, 1981.

Faites entrer l'accusé, l'assassinat du « shérif », Agnès Grossmann, 2006.

SAC, des hommes dans l'ombre, Thomas Vincent, 2005.

Émissions radiophoniques

« Café crimes », Europe 1, 28/04/1999.

« L'assassinat du juge Renaud », France Inter, 28/05/1999.

« Rendez-vous avec X », France Inter, 04/12/1999.

Sites internet

www.franceinter.fr : « Affaire Boulin, ces nouveaux témoins qui parlent »

Documents

Rapport d'information du commissaire divisionnaire Pierre Richard sur l'assassinat du juge Renaud, 2 janvier 1976 (copie disponible sur le site des éditions du Rocher).

Rapport de la commission d'enquête sur les activités du SAC, Alain Moreau, 1982.

Notes

1. Voir l'ouvrage de Derogy, *op. cit.*

2. *Le Progrès*, 02/12/2005, « Politique et gang des Lyonnais : le rapport qui accuse ».

3. *Ibid.*

4. *Le Progrès*, 02/12/2005, « Politique et gang des Lyonnais : le rapport qui accuse » et *Histoire du SAC*, François Audigier.

5. Voir Jacques Derogy, *Enquête sur un juge assassiné*, et Gérard Chauvy, *Affaires et mystères de Lyon*, *op. cit.*



Composition et mise en pages réalisées par

Compo 66 – Perpignan

219/2011

Éditions du Rocher
28, rue du Comte-Félix-Gastaldi
98000 Monaco
www.editionsdurocher.fr

Imprimé en France
Dépôt légal : novembre 2011
N° d'impression :